



Bruxelles, le 28 mai 2018  
(OR. en)

9122/18

COHOM 65  
CFSP/PESC 463  
DEVGEN 73  
FREMP 79  
INF 81  
JAI 444  
RELEX 429  
CSDP/PSDC 265  
COJUR 9

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	28 mai 2018
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8987/18
Objet:	Rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017

---

Les délégations trouveront en annexe le projet de rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2017, que le Conseil a adopté lors de sa session qui s'est tenue le 28 mai 2018.

**RAPPORT ANNUEL DE L'UE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DÉMOCRATIE  
DANS LE MONDE EN 2017****Table des matières**

1. Introduction.....	4
2. Le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme .....	5
3. L'action de l'UE au niveau multilatéral.....	7
L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme 7	
L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.....	9
L'UE au Conseil de l'Europe.....	10
L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail .....	11
4. Démocratie et élections.....	11
Élections .....	11
Démocratie.....	15
5. La société civile et les défenseurs des droits de l'homme .....	19
6. La liberté d'expression .....	25
7. Liberté de conscience, de religion ou de conviction.....	29
8. Torture et autres mauvais traitements .....	33
9. Peine de mort .....	36
10. Égalité et lutte contre les discriminations.....	37
Égalité des sexes.....	37
Enfants .....	43
Personnes âgées .....	47
Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).....	47
Personnes handicapées.....	50
Droits des peuples autochtones.....	51
Droits des personnes appartenant à des minorités .....	52
Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée..	55

11.	Droits économiques, sociaux et culturels .....	55
12.	Entreprises et droits de l'homme .....	57
13.	L'approche de l'UE en matière de droits de l'homme à l'égard des situations de conflit et de crise	61
	Intégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la justice transitionnelle .....	61
	Cour pénale internationale .....	64
	Droit international humanitaire .....	65
	Lutte contre le terrorisme.....	67
14.	Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques extérieures de l'UE.....	69
	Mobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile .....	69
	Commerce.....	74
	Coopération au développement .....	78
15.	Instruments de l'UE .....	79
	Orientations dans le domaine des droits de l'homme .....	79
	Stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie .....	81
	Dialogues sur les droits de l'homme .....	81
	Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme .....	83
	Liste des acronymes et des sigles .....	84

## 1. Introduction

En 2017, les droits de l'homme sont demeurés au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne, laquelle a réaffirmé son rôle d'acteur de premier plan à cet égard sur la scène mondiale.

Conformément aux objectifs énoncés dans le plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019)<sup>1</sup>, l'UE a engagé des mesures destinées à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le monde entier.

L'examen à mi-parcours du plan d'action de l'UE<sup>2</sup>, publié en juin 2017, montre que, dans un contexte international de plus en plus délicat, le plan d'action contribue de manière décisive à encourager et à mettre en œuvre une approche cohérente de la question de l'intégration des droits de l'homme dans tous les domaines de l'action extérieure de l'UE. Cet examen révèle en outre une tendance encourageante en ce qui concerne les dialogues sur les droits de l'homme, qui gagnent en légitimité et exercent une influence plus positive sur les pays tiers. D'une manière générale, l'examen confirme que l'UE a bien progressé dans la mise en œuvre du plan d'action.

Toutefois, l'hostilité à l'encontre de la société civile a également continué de se manifester en 2017. Conformément aux priorités fixées dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne<sup>3</sup>, l'UE a continué de s'opposer fermement à toute restriction injustifiée des droits à la liberté d'association et de rassemblement pacifique. L'UE soutient résolument un environnement favorable aux organisations non gouvernementales et aux défenseurs des droits de l'homme dans le cadre des dialogues bilatéraux, y compris les dialogues sur les droits de l'homme, du soutien financier qu'elle leur apporte et des enceintes multilatérales.

En outre, 2017 a constitué une étape charnière dans l'action mondiale que mène l'UE en ce qui concerne les droits de l'enfant du fait de la mise à jour des orientations de 2007 pour la promotion et la protection des droits de l'enfant<sup>4</sup>. Ces orientations définissent la stratégie globale de l'UE destinée à intensifier les efforts pour garantir les droits de l'enfant et réaffirment que l'UE continuera de défendre le droit de chaque enfant d'atteindre son plein potentiel.

---

<sup>1</sup> Conclusions du Conseil sur le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019), doc. 10897/15, 20 juillet 2015.

<sup>2</sup> Plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019): examen à mi-parcours, doc. 11138/17, 7 juillet 2017.

<sup>3</sup> Conclusions du Conseil sur la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, doc. 13202/16, 17 octobre 2016.

<sup>4</sup> Révision des orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant (2017) - Ne laisser aucun enfant de côté, doc. 6846/17, 6 mars 2017.

Le présent rapport donne un large aperçu des efforts déployés en 2017 par l'UE en faveur des droits de l'homme à l'égard des pays tiers. Il est axé sur des questions thématiques et s'appuie sur des exemples propres à chaque pays. À la différence des années précédentes, ce rapport ne comporte pas de partie géographique dans laquelle tous les pays tiers sont énumérés. Cependant, des informations mises à jour sur les droits de l'homme peuvent être consultées pour chaque pays sur les pages web du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et des délégations<sup>5</sup>. Cette nouvelle approche permettra d'aboutir plus rapidement à la publication d'un rapport plus accessible, qui se révélera être, nous l'espérons, un instrument utile à tous ses lecteurs.

## **2. Le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme**

Nommé en 2012, le représentant spécial de l'UE (RSUE) pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a continué à œuvrer, sous l'autorité de la haute représentante et vice-présidente, M<sup>me</sup> Mogherini, à l'accroissement de l'efficacité, de la cohérence et de la visibilité des droits de l'homme dans la politique étrangère de l'UE. En 2017, le RSUE a renforcé encore les relations de l'UE avec un large éventail de pays, d'organisations internationales et avec la société civile par des visites officielles, des dialogues sur les droits de l'homme, des contacts multilatéraux et des activités de représentation.

Il s'est rendu pour la première fois en visite officielle en Éthiopie et aux Philippines, a participé à une nouvelle visite en Iran, en Égypte, au Myanmar/en Birmanie et à Cuba ou au dialogue de haut niveau établi à Bruxelles avec ces pays et a assisté à des réunions de suivi de haut niveau à la suite des visites qu'il a effectuées précédemment au Pakistan et au Guatemala. Ces contacts ont contribué à maintenir un dialogue ouvert pour promouvoir les droits de l'homme aux niveaux bilatéral et multilatéral. Lors de chacune de ses visites, le RSUE a continué d'évoquer les principales préoccupations que suscite la situation des droits de l'homme et de tenter de définir les meilleures façons d'accomplir des progrès concrets sur le terrain.

Le RSUE a eu pour autre objectif principal de continuer à coordonner l'action bilatérale, régionale et multilatérale menée en faveur des droits de l'homme avec des partenaires clés, dans le cadre de dialogues de haut niveau consacrés aux droits de l'homme, notamment avec le Brésil, le Mexique, la Suisse et les États-Unis, ou de visites dans ces pays.

---

<sup>5</sup> [Le Service européen pour l'action extérieure \(SEAE\): page web /pays.](#)

L'année 2017 a également été l'occasion de lancer une nouvelle initiative pour lutter contre les atteintes portées à l'universalité des droits de l'homme, en mettant en lumière, en soutenant et en promouvant les "belles histoires en matière de droits de l'homme" et les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par différents pays à travers le monde. Dans ce contexte, le RSUE a rencontré, lors de visites officielles, des membres du gouvernement, d'institutions indépendantes de défense des droits de l'homme et de la société civile au Burkina Faso, au Ghana, en Gambie, au Pérou, au Chili, en Indonésie et en Corée du Sud et a eu des échanges bilatéraux notamment avec les ministres des affaires étrangères du Cap Vert, de l'Argentine et de l'Uruguay. Ces visites ont permis de souligner que le cadre des droits de l'homme est indispensable pour relever tous les grands défis nationaux et internationaux du XXI<sup>e</sup> siècle, y compris la sécurité durable, le développement et la promotion de la résilience, de l'inclusion et de la cohésion sociales. L'année 2018 marquant le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Vienne ainsi que le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme, l'action du RSUE dans ce domaine s'intensifiera.

Pour relever tous les grands défis que pose la défense des droits de l'homme, le RSUE a continué de renforcer la coopération avec les Nations unies et, en particulier, de soutenir le rôle indispensable joué par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et par l'architecture internationale des droits de l'homme dans son ensemble. Il a en outre intensifié la coopération de haut niveau instaurée de longue date avec le Conseil de l'Europe ainsi que l'action de l'UE visant à approfondir la coopération avec les principales organisations régionales, notamment l'Union africaine, l'ASEAN, l'OCI et l'Organisation des États américains.

Le RSUE a poursuivi l'action résolue de l'UE en faveur de l'espace à accorder à la société civile et de la protection des défenseurs des droits de l'homme, il s'est attaché à mettre fin à la répression et aux nouvelles lois restrictives visant des organisations non gouvernementales (ONG) dans certains pays ainsi qu'à concourir à la libération de défenseurs des droits de l'homme et de militants pacifiques placés en détention et à les soutenir par de nombreux moyens concrets pour qu'ils puissent mener leurs travaux librement.

Enfin, dans le cadre de visites spéciales, de colloques, d'interactions universitaires et de conférences internationales, le RSUE a continué de renforcer la visibilité de l'UE et de promouvoir les principales priorités thématiques de l'UE, notamment la lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort, les droits économiques, sociaux et culturels, les entreprises et les droits de l'homme, la liberté d'expression et d'association, la liberté de religion ou de conviction, les droits de la femme et de l'enfant et l'obligation de rendre des comptes en cas de violation des droits de l'homme.

### 3. L'action de l'UE au niveau multilatéral

Les droits de l'homme sont au cœur du multilatéralisme et constituent un élément essentiel du système des Nations unies. En 2017, l'UE a continué d'être un acteur de premier plan de la promotion et de la protection universelles des droits de l'homme au niveau multilatéral, en travaillant en particulier dans le cadre de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) et du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH). Aux côtés des États membres de l'UE et de partenaires partageant les mêmes valeurs dans le monde, l'UE continue de prendre la tête d'initiatives thématiques ou s'appliquant spécifiquement à certains pays. Elle prête également son appui aux activités du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), du Conseil de l'Europe (CdE), de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'institutions spécialisées de l'ONU telles que l'Organisation internationale du travail (OIT).

#### **L'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme**

L'UE soutient l'action du système des droits de l'homme des Nations unies dans la lutte qu'il mène contre les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, y compris par des déclarations et résolutions par pays, des commissions d'enquête, des missions d'enquête et autres procédures spéciales ainsi que par l'examen périodique universel (EPU) et l'appui actif apporté à tous ceux qui défendent les droits de l'homme contre les atteintes et les violations. L'UE est en outre déterminée à mettre en œuvre la "responsabilité de protéger", en veillant à prévenir et à faire cesser les violations des droits de l'homme commises dans le contexte d'atrocités.

#### *72<sup>e</sup> session de la Troisième Commission de l'AGNU*

La session de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU)<sup>6</sup> qui a eu lieu en octobre et novembre 2017 a été couronnée de succès au regard des priorités de l'UE. La résolution UE-Japon sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée (RPDC) a été adoptée sans vote, avec deux coparrains supplémentaires et des formulations nouvelles très intéressantes; la résolution UE-GRULAC (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) sur les droits de l'enfant et la résolution sur la liberté de religion ou de conviction parrainée par l'UE ont été adoptées par consensus. L'UE a également apporté son soutien à l'importante résolution sur la situation des droits de l'homme en Syrie.

---

<sup>6</sup> Toutes les résolutions adoptées peuvent être consultées sur la [page web des Nations unies](#).

Comme chaque année, l'UE a pris part à la plupart des dialogues interactifs avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations unies, et les États membres ont travaillé en étroite collaboration avec la délégation de l'UE auprès des Nations unies pour appuyer les positions de l'UE, y compris en se répartissant les tâches relatives aux résolutions et aux déclarations.

### *Sessions du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2017*

En 2017, l'UE a une nouvelle fois démontré qu'elle jouait un rôle essentiel au sein du Conseil des droits de l'homme (CDH)<sup>7</sup> et a continué d'exiger qu'il soit mis fin immédiatement aux atroces violations des droits de l'homme et que les responsables soient poursuivis.

Lors de la 34<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme en mars 2017, l'UE a vu les quatre résolutions qu'elle avait présentées sur les droits de l'enfant, la liberté de religion ou de conviction, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et le Myanmar/la Birmanie adoptées sans vote. La résolution sur la situation des droits de l'homme en RPDC, parrainée par l'UE et le Japon, a prolongé le mandat du Rapporteur spécial et a donné suite aux principales recommandations tirées du rapport du groupe d'experts indépendants sur l'établissement des responsabilités, y compris par une décision de renforcer la capacité du HCDH et de son bureau à Séoul, afin de renforcer les mesures actuelles de surveillance et de collecte de données, de créer un nouveau répertoire central et indépendant des éléments de preuve et informations et d'employer des experts en justice pénale et autres experts. La résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a permis de créer une mission internationale d'établissement des faits et de proroger le mandat du Rapporteur spécial des Nations unies.

Lors de la 35<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme en juin 2017, l'UE a atteint la plupart de ses objectifs, notamment ceux de prolonger le mandat du Rapporteur spécial sur le Bélarus et d'envoyer une équipe indépendante chargée d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme dans les régions du Kasai (République démocratique du Congo). Elle a également appuyé l'adoption par consensus des résolutions sur la violence et la discrimination à l'égard des femmes, sur le terrorisme et sur les mariages d'enfants et les mariages forcés.

---

<sup>7</sup> Toutes les résolutions adoptées peuvent être [consultées sur la page web du CDH](#):

Lors de la 36<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme en septembre 2017, l'UE a réussi à concrétiser ses priorités, notamment proroger le mandat de la commission d'enquête au Burundi ainsi que de la mission d'établissement des faits au Myanmar et soutenir la résolution sur la Syrie. Elle a contribué à la décision de désigner un groupe d'éminents experts internationaux et régionaux chargé de surveiller les violations des droits de l'homme, de faire rapport à ce sujet et de procéder à un examen complet de toutes les violations présumées au Yémen, ainsi qu'à l'adoption de l'importante résolution sur la coopération avec les Nations unies, qui dénonce les représailles exercées contre ceux qui coopèrent avec les Nations unies. La priorité que l'UE accorde de longue date à la lutte contre la peine de mort a été clairement mise en évidence par le soutien qu'elle a apporté à l'adoption de la résolution annuelle.

### **L'UE au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

Dans le cadre de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), l'UE a continué de prendre part activement au dialogue et à la coopération concernant la dimension humaine du concept global de sécurité de l'OSCE. Elle a appelé à la mise en œuvre pleine et entière de tous les engagements pris dans le domaine des libertés et droits fondamentaux et au respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité, de l'État de droit et des droits de l'homme, y compris ceux des personnes appartenant à des minorités, et elle a souligné le rôle essentiel que joue la mise en œuvre de ces droits et libertés pour accroître la sécurité commune de l'Europe.

L'UE a en outre encouragé la mise en œuvre des priorités qu'elle a incluses dans son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019), en particulier les libertés fondamentales, et s'est employée à faire en sorte qu'elles restent inscrites à l'ordre du jour de l'OSCE.

L'UE a soutenu sans réserve le travail précieux et fructueux des institutions autonomes de l'OSCE (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, Représentant pour la liberté des médias et Haut-Commissaire pour les minorités nationales) et l'ensemble des activités de l'OSCE liées aux élections, en particulier en coopérant avec les missions d'observation électorale du BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE. En outre, l'UE a apporté son soutien aux travaux réalisés par le BIDDH pour aider les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre les recommandations du BIDDH en matière d'observation électorale.

## L'UE au Conseil de l'Europe

En 2017, l'UE a continué de soutenir le Conseil de l'Europe (CdE) dans son action pour la défense et la diffusion des idées, d'un état d'esprit, des ambitions et des valeurs qui sont solidement enracinés en Europe: les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Ce partenariat repose sur trois piliers: le dialogue politique de haut niveau, la coopération juridique et le soutien financier. Les programmes conjoints du CdE et de l'UE couvrent la coopération dans la région concernée par l'élargissement de l'UE ainsi que dans les pays du Partenariat oriental et du sud de la Méditerranée. Par exemple, la Facilité horizontale UE/CdE est une initiative conjointe visant à aider les partenaires des Balkans occidentaux et la Turquie à remédier à des difficultés dans les domaines de l'État de droit et des droits de l'homme. L'initiative soutient les réformes du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, la protection des droits des groupes vulnérables et la promotion des politiques de lutte contre la discrimination.

L'UE a continué, dans l'ensemble de ses relations avec le Conseil de l'Europe, à encourager la coopération avec la société civile, à intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines d'activité, à promouvoir l'efficacité des politiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la formation ainsi que l'accélération de la mise en œuvre des priorités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, et à traiter la question des migrations, une attention particulière étant accordée aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité: les femmes en situation de risque, les enfants, les personnes handicapées, les victimes de discrimination sur quelque base que ce soit, ainsi que les victimes de violences et de la traite des êtres humains.

Enfin, l'UE soutient résolument le rôle joué par la Cour européenne des droits de l'homme et le système basé sur les conventions du CdE, qu'elle estime être les principaux instruments au service de la défense des droits de l'homme en Europe.

## L'UE au sein de l'Organisation internationale du travail

En 2017, l'UE a participé activement à la Conférence internationale du travail et aux travaux du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail, en particulier en faveur de l'adoption d'une "recommandation sur l'emploi et le travail décent au service de la paix et de la résilience" et les plans d'action quinquennaux sur la gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre et les principes et droits fondamentaux au travail. En outre, l'UE a contribué à l'examen des normes internationales du travail relatives à la sécurité et à la santé au travail et a activement contribué aux résultats des travaux du G20<sup>8</sup> et du G7<sup>9</sup> concernant la promotion d'un travail décent, l'accent étant mis en particulier sur les thèmes suivants: Vers un avenir inclusif: façonner le monde du travail, la réduction des écarts entre hommes et femmes, la promotion de la sécurité et de la santé au travail ainsi que la réduction des inégalités.

### 4. Démocratie et élections

#### Élections

##### *Observation électorale*

Les institutions de l'UE travaillent en étroite coopération dans le cadre des activités de soutien à la démocratie afin de renforcer les institutions démocratiques et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques à l'échelle mondiale.

L'observation électorale est une expression concrète et manifeste du soutien que l'Union européenne apporte aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit. Dans le cadre des missions d'observation électorale, de leur suivi et de l'assistance électorale, l'UE contribue à l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous ainsi qu'à la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous, conformément à l'objectif de développement durable (ODD) 16.

---

<sup>8</sup> Le G20, ou groupe des Vingt, est une enceinte internationale réunissant les gouvernements et les gouverneurs des banques centrales d'Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Turquie et Union européenne.

<sup>9</sup> Le groupe des Sept ou G7 est un groupe composé des pays suivants: Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni.

Les missions d'observation électorale de l'UE (MOE UE), qui sont indépendantes, appliquent de manière systématique et rigoureuse des normes élevées en matière d'intégrité et d'indépendance, conformément à la déclaration de principes relative à l'observation internationale d'élections. Elles sont dirigées par un observateur en chef, qui est un membre du Parlement européen, et sont le fruit d'une coopération étroite entre les différentes institutions de l'UE. Cette dernière coopère en outre étroitement avec tous les groupes d'observateurs internationaux attachés à mettre en œuvre ladite déclaration.

Au cours de l'année 2017, l'UE a continué de soutenir les processus électoraux dans le monde entier en fournissant une assistance technique et financière à des organismes de gestion électorale et à des organisations de la société civile actives dans l'observation d'élections. Des projets d'assistance électorale ont ainsi bénéficié d'une aide dans vingt pays<sup>10</sup>. Dans certains cas, cette aide a été fournie directement aux organismes de gestion des élections pour améliorer les procédures électorales et l'enregistrement des électeurs. Dans d'autres, l'UE a apporté une aide aux activités visant à réformer le cadre électoral et à renforcer la participation des femmes aux élections ainsi qu'aux initiatives en matière de prévention des conflits. L'UE a également apporté son soutien aux observateurs nationaux en Gambie, au Gabon, en Jordanie et au Kirghizstan.

---

<sup>10</sup> Arménie, Cambodge, Comores, Ghana, Guinée, Géorgie, Jordanie, Kenya, Kirghizstan, Liberia, Liban, Malawi, Myanmar/Birmanie, Népal, Nigeria, Pérou, îles Salomon, Somalie, Zambie et Zimbabwe.

## **Observation électorale en Gambie**

Au début de 2017, la Gambie a connu le premier changement démocratique à la tête du pays depuis l'indépendance, mettant fin à vingt-deux années de régime autoritaire sous la férule de l'ancien président Yahya Jammeh et ouvrant un nouveau chapitre dans les relations entre l'UE et la Gambie. Le candidat de l'opposition, Adama Barrow, a remporté l'élection présidentielle le 1er décembre 2016 contre le président sortant, Yahya Jammeh. Après des semaines de blocage politique, Adama Barrow a été investi le 19 janvier, alors qu'il était en exil provisoire au Sénégal; il est rentré en Gambie une semaine plus tard, lorsque l'ancien président Jammeh a quitté le pays à la suite de pressions nationale et internationale.

L'UE s'est engagée à soutenir la transition démocratique dans le cadre du programme du nouveau gouvernement visant à renforcer les institutions démocratiques dans le plein respect des droits de l'homme et de l'État de droit. L'UE a également renforcé sa coopération au développement et son aide au pays. Elle a déployé, pour les élections législatives du 12 avril 2017, la toute première véritable mission d'observation électorale (MOE) en Gambie, laquelle était conduite par l'observateur en chef et député au Parlement européen, M. Miroslav Poche. La mission a été très bien reçue par le gouvernement et la population, car elle contribuait à renforcer la confiance dans les mécanismes démocratiques d'un pays politiquement divisé. La mission a salué l'atmosphère paisible dans laquelle ces élections se sont déroulées et a félicité les autorités électorales pour leur bonne gestion du processus électoral.

À l'issue de l'élection, le président Barrow et son gouvernement se sont vu confier un mandat ambitieux pour mettre en œuvre le programme de réforme du candidat en faveur de la démocratie, la paix, la réconciliation, le respect des droits de l'homme et l'État de droit. L'analyse et les recommandations de la mission visent à alimenter le programme de réforme du gouvernement.

Au cours de l'année 2017, l'UE a continué de soutenir les processus électoraux en déployant des missions d'observation électorale (MOE) et des missions d'experts électoraux (MEE) de moindre ampleur. Des missions d'observation électorale de l'UE ont été déployées au Honduras, au Kenya, au Liberia, au Népal, en Gambie, au Timor-Oriental et au Kosovo<sup>11</sup>. En outre, des missions d'experts électoraux ont été déployées en Algérie, en Angola, au Cambodge, au Honduras, au Kenya, au Myanmar/en Birmanie, en Papouasie - Nouvelle-Guinée et en Palestine<sup>12</sup>. Enfin, des missions de suivi électoral ont été déployées au Malawi, aux Maldives, au Nigeria et au Pérou.

### *Suivi des missions électorales*

Dans le contexte plus large de sa politique de soutien à la démocratie, l'UE attache une grande importance à un suivi efficace et systématique des missions électorales afin d'en assurer les effets à long terme. Le renforcement des travaux concernant le suivi des recommandations est conforme aux grands principes directeurs régissant l'action extérieure de l'UE: renforcer la cohérence entre les politiques et les instruments de l'UE. En 2017, l'UE a publié la brochure intitulée "Beyond Election Day: Best Practices for Follow-up to EU Election Observation Missions"<sup>13</sup> (Au-delà du jour du scrutin: les bonnes pratiques de suivi des missions d'observation électorale), qui donne une vue d'ensemble des outils et des bonnes pratiques permettant une mise en œuvre effective des recommandations des MOE et MEE de l'UE. La brochure a été officiellement présentée lors des Journées européennes du développement qui ont eu lieu en juin à Bruxelles.

L'UE étant un acteur mondial dans les domaines politique et du développement doté d'un vaste réseau de délégations à travers le monde, elle jouit d'une position unique pour promouvoir la mise en œuvre des recommandations des missions électorales. Les recommandations des MOE et des MEE, qui sont régulièrement évoquées dans les dialogues politiques menés avec les pays partenaires, contribuent à orienter l'aide apportée par l'UE dans le cadre d'élections. En outre, l'UE et ses États membres visent à renforcer la coopération en matière de suivi et à renforcer les partenariats avec d'autres organisations actives dans les domaines des élections, des droits de l'homme, de la société civile, du développement, de la démocratisation et de la consolidation de la paix. En 2017, la coopération avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et avec le Conseil de l'Europe s'est intensifiée pour donner suite aux recommandations des MOE dans les pays des Balkans occidentaux et du voisinage oriental de l'UE.

---

<sup>11</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

<sup>12</sup> Cette dénomination ne saurait être interprétée comme une reconnaissance d'un État de Palestine et est sans préjudice de la position de chaque État membre sur cette question. [Beyond Election Day: Best Practices for Follow-up to EU Election Observation Missions](#) (Au-delà du jour du scrutin: les bonnes pratiques de suivi des missions d'observation électorale)

Associer les organisations de la société civile à la mise en œuvre de ces recommandations est essentiel à leur adoption au niveau local et afin d'assurer un suivi durable. L'UE milite en faveur de réformes électorales menées à l'aide de groupes d'observateurs électoraux constitués de citoyens. En 2017, elle a mis au point un guide et une méthodologie pour former des observateurs nationaux au suivi des recommandations formulées par leurs organisations ou par des observateurs internationaux. Des observateurs au Kirghizstan ont été formés à cette méthodologie et le guide y sera lancé et mis en œuvre en 2018.

## Démocratie

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de 2009 sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE<sup>14</sup>, dans lesquelles il appelle à une cohérence et une efficacité accrues de l'aide de l'UE à la démocratie, l'UE et ses États membres ont mené un exercice pilote de soutien à la démocratie<sup>15</sup>. Cet exercice pilote a atteint sa phase finale en 2017, à la suite de l'adoption de plans d'action en faveur de la démocratie dans onze délégations pilotes dans des pays tiers. De cet exercice ont été tirées des bonnes pratiques et des recommandations. Parmi les domaines thématiques définis comme étant essentiels à une réforme démocratique, qui constituent par conséquent l'axe central du soutien que l'Union apporte à la démocratie, figurent notamment la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans la gestion des affaires publiques, la participation des citoyens à l'élaboration des politiques, l'éducation civique, le renforcement de la coopération avec les acteurs politiques tels que les partis politiques et les parlements ainsi que le soutien aux médias indépendants. Il convient d'accorder une attention particulière à la participation démocratique des femmes et des jeunes et à l'impact des nouvelles technologies sur la démocratie ainsi qu'aux droits civils et politiques.

La conclusion de l'exercice pilote a coïncidé avec l'examen à mi-parcours des instruments de financement extérieur de l'UE. Ainsi, l'occasion a été donnée de renforcer la cohérence entre l'analyse politique et la programmation afin d'intégrer la démocratie dans tous les instruments et d'accroître l'incidence de l'aide financière que l'UE apporte aux pays tiers.

---

<sup>14</sup> Conclusions du Conseil sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE, 17 novembre 2009.

<sup>15</sup> Un premier exercice pilote a été menée de 2011 à 2013 dans neuf délégations de l'UE (Bénin, Bolivie, Ghana, Liban, Maldives, Mongolie, Kirghizstan, Philippines et îles Salomon); l'exercice pilote de seconde génération a été lancée en 2014 dans onze délégations (Géorgie, République de Moldavie, Tunisie, Maroc, Malawi, Mozambique, Tanzanie, Fidji, Timor-Oriental, Myanmar/Birmanie et Paraguay).

L'UE a apporté son soutien à des initiatives destinées à renforcer la démocratie dans des pays partenaires, en lançant de vastes programmes de gouvernance démocratique en Jordanie, au Nigeria et au Pakistan, qui comportent une aide aux organes électoraux, aux parlements nationaux, aux partis politiques et à la société civile. Elle lancera un projet d'envergure similaire en Sierra Leone en 2018.

Une aide technique a été fournie au ministère de la justice et du développement constitutionnel d'Afrique du Sud pour qu'il puisse s'acquitter des obligations de notification qui lui incombent en vertu des conventions multilatérales et régionales. Une aide similaire a été apportée à la commission parlementaire chargée de la réforme électorale au Pérou.

### **Élections législatives en Arménie**

Le 2 avril 2017, des élections législatives ont eu lieu en vertu d'un nouveau code électoral qui a été amélioré de manière significative grâce aux efforts de l'Union européenne (garde-fous mis en place sous son impulsion). L'UE, avec l'Allemagne et le Royaume-Uni, a octroyé des fonds importants pour les nouveaux dispositifs d'authentification des électeurs, qui ont contribué au très bon déroulement de la journée électorale sur le plan technique, empêchant les votes multiples et les votes carrousel. Elle a joué un rôle central dans les efforts internationaux déployés en Arménie et a fourni à cet égard un bon exemple de l'usage qui peut être fait à bon escient de l'argent des contribuables de l'UE. Il ressort du rapport final du BIDDH de l'OSCE que les élections ont été bien gérées et que les libertés fondamentales ont été dans l'ensemble respectées. Dans le même temps, il y est fait état d'allégations crédibles et nombreuses d'achat de voix, de pressions sur des fonctionnaires, notamment dans les écoles et les hôpitaux, et d'électeurs contraints de voter pour certains partis.

En 2017, l'UE a continué de soutenir les parlements en tant que composantes essentielles de systèmes politiques démocratiques. Le Parlement européen a apporté son aide aux parlements d'un certain nombre de pays partenaires, sous la forme de visites d'étude, de séminaires et conférences et d'échanges entre pairs, sur des sujets tels que les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, le cycle budgétaire, les travaux des commissions ou les relations entre les groupes politiques.

Une semaine tunisienne a été organisée par le Parlement européen, qui a accueilli une importante délégation de l'Assemblée tunisienne des représentants du peuple (ARP). Les discussions ont notamment porté sur les relations entre les pouvoirs exécutif et législatif; le rôle des femmes en politique, avec le "Women Political Leaders Global Forum", le réseau mondial des femmes politiques; le rôle des parlementaires dans le renforcement de la transparence; et les relations des parlementaires avec la société civile. En outre, un séminaire consacré aux jeunes dirigeants politiques a été organisé, auquel ont assisté des participants à l'initiative intitulée "Young Med Voices Plus", lancée par la HR/VP, M<sup>me</sup> Mogherini, et mise en œuvre par la fondation Anna Lindh.

Afin de soutenir la démocratie représentative et le pluralisme politique, l'UE a également lancé, en 2017, un programme pilote mondial destiné à apporter un soutien aux partis politiques. Cinq projets seront mis en œuvre au Malawi, en Bolivie, au Maroc, au Bénin, au Paraguay, en Mongolie, en Moldavie, en Tunisie, au Kirghizstan et en Géorgie ces prochaines années, ils auront pour objectifs spécifiques de donner aux jeunes femmes les moyens de jouer un rôle actif dans la vie des partis politiques; d'aider les partis politiques à améliorer leur gouvernance, transparence, responsabilité et proximité avec les citoyens (en particulier les femmes et les jeunes); et d'encourager des dialogues entre les partis sur le cadre juridique, financier et/ou politique qui concerne les partis politiques ainsi que sur le financement des partis politiques.

En 2017, l'UE s'est employée à renforcer le rôle que jouent les organisations de la société civile en faveur de l'obligation de rendre des comptes, de la transparence et d'un processus décisionnel participatif. Elle a aidé des organisations de la société civile en Malaisie et au Pérou à surveiller la fourniture de services locaux et à militer pour l'amélioration des services et de leur transparence.

## **La campagne # EU4Democracy**

En septembre et octobre, vingt-six délégations de l'UE dans différents pays du monde, y compris le Brésil, la Jordanie, le Nigeria, l'Ouganda, l'Ouzbékistan et le Timor-Oriental, ont participé à une campagne de diplomatie publique organisée autour de la Journée internationale de la démocratie (le 15 septembre) et de la Journée internationale de l'accès universel à l'information (le 28 septembre). Cette campagne, intitulée "EU4Democracy", visait essentiellement à mettre en valeur le rôle joué par les citoyens, la société civile, les médias et d'autres parties prenantes pour défendre la légitimité démocratique et l'accès à l'information. Dans certains pays, des tables rondes et des concours écrits ont été organisés, auxquels participaient des étudiants, des jeunes et d'autres citoyens. Dans d'autres, un "Mur de la démocratie" a été installé, sur lequel les étudiants ont pu exprimer par écrit ou par des illustrations ce que la démocratie signifie pour eux. La campagne a fait l'objet d'une vaste couverture dans les médias et a été particulièrement animée sur les médias sociaux, aux mots-clics #EU4Democracy et #MyDemocracyIs. Une conférence marquant la Journée internationale de la démocratie, que le Parlement européen a organisée le 27 septembre à Bruxelles, s'est aussi fait l'écho de cette campagne. La campagne "EU4Democracy" dans les délégations de l'UE sera de nouveau organisée l'an prochain.

## 5. La société civile et les défenseurs des droits de l'homme

L'UE est convaincue qu'une société civile résiliente et dotée de moyens d'agir, dans toute sa diversité, est une composante essentielle de toute démocratie. Des politiques récentes de l'UE offrent une illustration manifeste de l'attachement résolu de l'UE au renforcement de la capacité d'action de la société civile: le rapport de la sous-commission "Droits de l'homme" du Parlement européen sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement<sup>16</sup> a été adopté à une très large majorité. En 2017, la Commission européenne a également publié un document de travail de ses services sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures<sup>17</sup>, dans le prolongement de la communication de 2012 sur cette même question<sup>18</sup>.

Dans ses conclusions du 19 juin 2017 sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures, le Conseil s'est exprimé fermement sur le phénomène de rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile<sup>19</sup>. Il y a réaffirmé que les organisations de la société civile (OSC) sont des acteurs à part entière à la fois de la gouvernance et du développement et sont, en tant que telles, des partenaires incontournables pour le succès de la mise en œuvre du programme 2030 et de la stratégie globale de l'UE pour la politique étrangère et de sécurité adoptée en 2016, aux termes de laquelle l'UE investira dans les acteurs non étatiques essentiels. Nous renforcerons les moyens de protéger les acteurs de la société civile, notamment les défenseurs des droits de l'homme, et d'accroître leur rôle, en favorisant une société civile dynamique dans le monde entier.

---

<sup>16</sup> Résolution du Parlement européen du 3 octobre 2017 sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile dans les pays en développement (2016/2324(INI)).

<sup>17</sup> Document de travail des services de la Commission, Report on EU engagement with Civil Society in External Relations, doc. 8341/1/17, 3 mai 2017.

<sup>18</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures (COM(2012) 492).

<sup>19</sup> L'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures - Conclusions du Conseil, doc. 10279/17, 19 juin 2017.

La communication conjointe de 2017 sur une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE<sup>20</sup> souligne le lien qui existe entre des sociétés participatives et ouvertes à tous, d'une part, et le développement durable et la prévention des conflits violents, d'autre part. Il y est recommandé d'accorder une attention particulière à la participation des communautés et des parties prenantes de la société civile, et les travaux qui seront menés en vue de la constitution d'une boîte à outils visant à prévenir les atrocités y sont présentés.

En 2017, les défenseurs des droits de l'homme ont continué à subir des représailles du fait de leurs activités légitimes dans toutes les régions du monde. Par exemple, la situation des défenseurs des droits de l'homme traitant des questions environnementales s'est aussi dégradée en 2017, comme il ressort des observations et des conclusions du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme traitant des questions environnementales et foncières et de la responsabilité des entreprises. Dans différents pays, des défenseurs des droits environnementaux ont été ciblés et, dans un nombre considérable de cas, tués alors qu'ils faisaient campagne contre la surexploitation des ressources naturelles ou pour sensibiliser à la dégradation de l'environnement. En raison des vives préoccupations relatives aux violations des droits de l'homme à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans ce domaine, notamment en faveur des populations autochtones, une subvention spécifique a été octroyée dans le cadre de l'appel à propositions global lancé au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) en 2017, en vue de soutenir les défenseurs des droits de l'homme œuvrant dans le domaine des droits liés à la terre ainsi que les populations autochtones, dans le contexte, notamment, de l'"accaparement de terres" et du changement climatique.

---

<sup>20</sup> Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil – Une approche stratégique de la résilience dans l'action extérieure de l'UE, JOIN(2017) 21, 7 juin 2017.

## **Les défenseurs de l'environnement au Viêt Nam**

En avril 2016, un déversement de produits chimiques dans la mer impliquant un investisseur étranger (Formosa Plastics Group) a entraîné le rejet de centaines de tonnes de poissons morts sur une section du littoral vietnamien de 200 km de long, causant un très lourd préjudice à l'industrie locale de la pêche.

Depuis cet incident, des milliers de personnes ont manifesté publiquement pour exiger la transparence de l'évaluation de l'impact environnemental et des critères et procédures concernant les demandes d'indemnisation, ainsi que, globalement, un environnement plus propre. Les Vietnamiens de l'étranger ont également participé à des manifestations partout dans le monde. Des militants des droits environnementaux ont été harcelés, arrêtés et condamnés à plusieurs années de détention. Des experts des Nations unies en matière de droits de l'homme ont demandé la libération des personnes emprisonnées pour avoir publié des écrits sur cet incident de pollution ou y avoir réagi.

Lors de la dernière session du dialogue UE-Viêt Nam sur les droits de l'homme, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2017 à Hanoï, l'UE a de nouveau demandé que tous les citoyens vietnamiens détenus pour avoir exprimé leur opinion publiquement et pacifiquement soient libérés. Elle a mis l'accent sur la nécessité de respecter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion et a appelé le Viêt Nam à se conformer à ses engagements internationaux.

Les fonctionnaires de l'UE et les représentants des États membres en poste dans des pays tiers ont continué à œuvrer pour renforcer davantage l'action de l'UE en soutien aux défenseurs des droits de l'homme. Se fondant sur les orientations de l'UE concernant les défenseurs des droits de l'homme, adoptées en 2004, les fonctionnaires de l'UE ont notamment condamné les menaces et attaques à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, entrepris des démarches, fait des déclarations publiques, suivi des procès et effectué des visites de prisons.

La promotion des partenariats avec la société civile dans les pays tiers a été renforcée. En mars 2017, la note d'orientation sur les défenseurs des droits de l'homme, qui vise à fournir des orientations au personnel diplomatique de l'UE sur certains aspects pratiques de la mise en œuvre des orientations de 2004 sur le terrain, a de nouveau été diffusée à tous les points de contact relatifs aux droits de l'homme des délégations de l'UE. Une demande de mise à jour de leur page web en y incluant le nom et les coordonnées de l'agent de liaison local sur les droits de l'homme a également été diffusée aux délégations chargées de dialoguer avec la société civile sur le terrain et de contribuer à protéger les groupes et personnes se trouvant en situation de vulnérabilité.

L'UE a mené des dialogues sur les droits de l'homme à l'issue de consultations avec la société civile et les défenseurs des droits de l'homme à Bruxelles et à l'étranger, et a tenu des réunions de compte rendu par la suite. En outre, des séminaires et consultations ad hoc consacrés aux organisations de la société civile, financés au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), ont été organisés dans le cadre des dialogues officiels sur les droits de l'homme menés avec des pays tiers. Des réunions annuelles entre des diplomates de l'UE et des organisations de défenseurs des droits de l'homme ont continué d'être organisées dans les pays tiers en 2017, ce qui a permis d'accroître la visibilité des défenseurs des droits de l'homme et de produire une analyse approfondie de leur environnement de travail.

Au cours de cette année, l'UE a abordé les questions relatives aux défenseurs des droits de l'homme ainsi que des dossiers spécifiques dans le cadre de dialogues sur les droits de l'homme, de réunions en sous-comité et de consultations avec les pays tiers. Dans certains cas, l'UE a transmis des listes de dossiers individuels et a demandé des réponses écrites. Des cas de défenseurs des droits de l'homme ont été évoqués dans des déclarations faites localement et au niveau du siège dans un certain nombre de pays et au sein d'enceintes multilatérales.

### **Soutien de l'UE à la société civile en Bolivie**

La "Plateforme citoyenne pour l'accès à la justice et les droits de l'homme" a été créée dans le cadre du projet "Sociedad Civil en Accion: Acceso a la Justicia y Defensa Legal de los Derechos Humanos de los Privados de Libertad", lancé au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et visant à favoriser la participation démocratique de la société civile à la réforme de la justice pénale. Elle rassemble 32 organisations de la société civile œuvrant à la promotion de l'accès à la justice et au respect des droits de l'homme des détenus. Elle a joué un rôle actif au cours du sommet judiciaire de 2016, en tant qu'interlocuteur principal entre l'État de Bolivie et la société civile, et a récemment mis en avant une organisation plus vaste, l'"Initiative citoyenne pour l'observation des élections judiciaires", qui rassemble plus de 40 OSC. L'objectif de l'initiative est de participer activement à la réforme judiciaire et à la mise en œuvre du programme établi à l'issue du sommet.

La situation des défenseurs des droits de l'homme est régulièrement abordée dans des déclarations de l'UE au sein d'enceintes multilatérales, notamment le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe et le Conseil permanent de l'OSCE. En mars 2017, l'UE a soutenu la résolution du Conseil des droits de l'homme concernant le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, qui a été adoptée sans vote.

Le groupe "Droits de l'homme" du Conseil (COHOM) a dialogué régulièrement avec des représentants de la société civile et leur a systématiquement rendu compte des débats tenus lors de ses réunions ainsi que de ses conclusions.

Le soutien aux défenseurs des droits de l'homme dans les situations où ils et elles sont le plus vulnérables est le premier objectif du règlement relatif à l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) pour la période 2014-2020. Dans le cadre de l'IEDDH, un appel à propositions global d'un montant total de 5 millions d'euros a été lancé en août 2015, dans le but de fournir un soutien à des défenseurs des droits de l'homme actifs sur le terrain.

Le règlement relatif à l'IEDDH<sup>21</sup> prévoit que la Commission ait la possibilité d'octroyer ponctuellement des petites subventions d'un montant maximal de 10 000 EUR à des défenseurs des droits de l'homme ayant besoin d'un soutien urgent. Cet arrangement existe depuis 2010 et la fréquence croissante des demandes confirme son succès. Plus de 500 défenseurs des droits de l'homme et organisations de plus de 30 pays différents ont bénéficié de ce type de soutien direct. Les subventions ont servi à payer des frais judiciaires ou des soins médicaux ainsi qu'à financer l'installation d'équipements de sécurité, des transferts d'urgence ou diverses autres mesures pratiques.

Le mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme, intitulé "Protect Defenders" et doté d'un budget de 15 millions d'EUR, est géré par un consortium constitué de 12 organisations non gouvernementales (ONG) internationales indépendantes. Les activités menées au titre de ce mécanisme concernent notamment le soutien d'urgence, y compris la protection physique/numérique, le soutien juridique et médical, le suivi des procès et le contrôle des conditions de détention, la gestion d'une assistance téléphonique permanente 24 h/24 à l'intention des défenseurs des droits de l'homme; le soutien à moyen terme, comprenant un suivi des situations des défenseurs des droits de l'homme, un système d'alerte précoce, le renforcement des capacités, et des formations sur la prévention des risques et la sécurité; ainsi que le soutien à long terme, comprenant un soutien aux réseaux nationaux et des activités de plaidoyer et de lobbying. Depuis janvier 2016, le site ProtectDefenders.eu a recueilli plus de 850 alertes documentées. Ces alertes s'appuient sur des informations vérifiées concernant les violations subies par des défenseurs des droits de l'homme.

Le 10 décembre 2017, l'UE et ses États membres se sont joints à l'appel à "défendre les droits de quelqu'un" lancé par les Nations unies à l'occasion de la Journée des droits de l'homme. Partout dans le monde, les délégations de l'UE ont célébré cette Journée par diverses manifestations et la HR/VP Mogherini, a fait une déclaration pour attirer l'attention sur l'importance que revêt la protection des défenseurs des droits de l'homme.

---

<sup>21</sup> Règlement (UE) n° 235/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 instituant un instrument financier pour la démocratie et les droits de l'homme dans le monde.

## 6. La liberté d'expression

Partout dans le monde, y compris en Europe, les attaques contre la liberté d'expression et la liberté de la presse sont de plus en plus fréquentes. Au cours des dix dernières années, une augmentation importante de différentes formes de violences et d'abus à l'encontre de journalistes et d'autres acteurs des médias a été observée. L'arsenal de méthodes utilisées pour réduire au silence la parole critique comprend aussi bien les agressions physiques, l'intimidation et le harcèlement que la surveillance ciblée et le cyberharcèlement. En 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté les orientations de l'UE en matière de droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, qui décrivent comment les principes fondamentaux devraient être intégrés à l'action extérieure de l'UE dans les pays partenaires, partout dans le monde.

Comme au cours des années précédentes, l'UE a continué de faire entendre sa voix en condamnant les menaces et les violations que les journalistes et les professionnels des médias subissent hors ligne et dans le cyberespace. Elle a fait des déclarations publiques et entrepris des démarches à de nombreuses reprises en vue de promouvoir la liberté d'expression et d'appeler à mieux protéger les droits des journalistes et la liberté des médias. La HR/VP Mogherini a fait une déclaration à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse (3 mai 2017), exprimant son opposition "à toute législation, réglementation ou pression politique qui limite la liberté d'expression" et, lors de la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes (2 novembre 2017), a appelé les "pouvoirs publics [à] respect[er] leurs obligations internationales en protégeant les journalistes face aux intimidations, aux menaces et à la violence", quelle que soit leur nature. À plusieurs occasions, la HR/VP Mogherini a participé à des débats d'urgence au Parlement européen pour défendre les droits de journalistes subissant des menaces graves dans l'exercice de leur profession.

L'UE a systématiquement abordé la question de la liberté d'expression à différents niveaux de dialogue politique, notamment dans le cadre des dialogues et consultations en matière de droits de l'homme qu'elle mène avec des pays partenaires. Le représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour les droits de l'homme a soulevé des questions liées à la liberté d'expression et à la liberté des médias au cours de visites officielles dans des pays partenaires et de dialogues sur les droits de l'homme.

En outre, l'UE a continué d'apporter un soutien financier à des projets et activités menés dans ce domaine, ayant notamment pour objectif la formation, le renforcement des capacités et la protection, entre autres, des journalistes, blogueurs, défenseurs des droits de l'homme et autorités de régulations des médias, ainsi qu'un soutien aux réformes juridiques et administratives du secteur des médias; elle promeut également l'accès aux informations et la production de programmes médiatiques impartiaux. Ces activités sont financées tant par les programmes et instruments géographiques, tels que l'instrument de coopération au développement (ICD), le Fonds européen de développement (FED) ou l'instrument européen de voisinage (IEV), que par les instruments thématiques de la coopération au développement de l'UE. Il convient de mentionner en particulier l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, au titre duquel la majeure partie des projets concernant la liberté d'expression ont été financés. Le mécanisme européen de protection des défenseurs des droits de l'homme, "ProtectDefenders.eu" a également apporté un soutien d'urgence à des journalistes et autres acteurs des médias.

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a également accordé un soutien financier au titre d'un programme de soutien aux délégations d'une durée de trois ans sur le thème "médias et liberté d'expression dans le cadre du soutien à la démocratie de l'UE" (2017-2019) visant à aider les délégations de l'UE et les acteurs des médias dans les pays en développement à mettre en œuvre les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne. Ce nouvel instrument a été utilisé en 2017, notamment en Gambie, pour fournir une aide technique en vue d'une évaluation du paysage médiatique; au Honduras, afin d'améliorer le journalisme de données; et en Indonésie, afin de s'attaquer à la problématique des discours de haine, en collaboration avec les universités locales.

Dans les Balkans occidentaux, l'UE a mobilisé de nouveaux financements au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) afin de renforcer l'indépendance des médias. De nouveaux fonds de l'UE serviront à dispenser des formations à des journalistes en début et milieu de carrière dans la région, ce qui stimulera le journalisme d'investigation contribuant à la réconciliation. Un nouveau programme d'assistance technique destiné aux services publics de radiodiffusion favorisera la coproduction au niveau régional de programmes d'investigation et de contenus médiatiques pour les jeunes, ainsi que le passage au numérique. En outre, pour ce qui est du soutien aux médias indépendants, de nouvelles actions menées avec le Fonds européen pour la démocratie (FEDEM) bénéficieront à des start-ups de nouveaux médias indépendants et à des initiatives de petite taille. Les composantes relatives à la liberté d'expression et aux médias sont de plus en plus intégrées à des programmes à visée plus large dans le domaine de la gouvernance démocratique, qui sont financés par des enveloppes de coopération bilatérale. C'est notamment le cas au Sierra Leone, où la réforme du cadre juridique pour les élections comprend une composante média, ou au Mozambique, où des activités de renforcement des capacités des médias sont menées au titre d'un programme sectoriel visant à consolider la démocratie.

L'UE a également continué d'œuvrer au niveau multilatéral pour que la liberté d'expression demeure une priorité des Nations unies. L'UE participe activement à toutes les enceintes multilatérales concernées et soutient le travail des rapporteurs spéciaux dotés de mandats connexes donnés par les Nations unies ou des organisations régionales. L'UE a pris une part active à des débats sur la liberté d'expression en ligne menés au sein de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN), du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI), du processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et de la Freedom Online Coalition, ainsi que dans le cadre des cyberdialogues menés avec des pays tiers, notamment les États-Unis.

La liberté et le pluralisme des médias sont également menacés au sein de l'UE. Bien qu'il revienne en premier lieu aux États membres de garantir la liberté et le pluralisme des médias au niveau national, la Commission européenne prend différentes mesures pour soutenir la liberté et le pluralisme des médias dans l'UE.

## **Media4Democracy au Honduras**

Media4Democracy, un mécanisme d'assistance technique financé par l'UE aidant les délégations de l'UE à mettre en œuvre les orientations de l'UE dans le domaine des droits de l'homme relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne, a déployé deux experts au Honduras en juillet 2017. L'un des experts a dispensé une formation intensive au journalisme de données à seize journalistes, tandis que le second a apporté un soutien à l'Institut pour l'accès aux informations publiques (IAIP), afin d'améliorer ses fonctions techniques et de rendre plus aisée l'utilisation de son portail d'information par le public. Les ateliers consacrés au journalisme de données ont rapidement produit des résultats, les participants ayant publié des articles en utilisant les méthodes relatives aux données apprises au cours de l'atelier.

La Commission a financé l'établissement du Centre européen pour la liberté de la presse et des médias (ECPMF), dont le siège se trouve à Leipzig, pour lutter contre les violations de la liberté des médias dans les États membres de l'UE et au-delà, notamment en fournissant une assistance juridique aux journalistes menacés. Index on Censorship a créé, également grâce au financement de l'UE, la plateforme Mapping Media Freedom afin de diffuser des informations sur les violations de la liberté des médias en Europe. L'Institut international de la presse est également actif, menant un projet financé par l'UE qui vise à remédier au risque que l'utilisation abusive de la législation en matière de diffamation, en particulier pénale, fait peser sur le droit du public à l'information en Europe.

L'instrument de surveillance du pluralisme des médias (Media Pluralism Monitor, MPM) est un autre projet financé par l'UE. Il évalue les risques qui pèsent sur le pluralisme des médias dans chacun des États membres. Au cours des trois dernières années, l'Institut universitaire européen (IUE) a mis en œuvre le MPM dans tous les États membres de manière indépendante, et il a publié les résultats les plus récents en mai 2017. En 2017, le MPM a également été mis en œuvre en Serbie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et en Turquie, et ses résultats sont attendus pour la mi-2018.

Afin d'accroître la prévention, la détection et la suppression en amont des contenus illicites incitant à la haine, à la violence et au terrorisme en ligne, la Commission européenne a adopté, le 28 septembre 2017, une communication intitulée "Lutter contre le contenu illicite en ligne: Pour une responsabilité accrue des plateformes en ligne". La Commission attend des plateformes en ligne qu'elles agissent rapidement, en particulier dans le domaine du terrorisme et des discours illicites d'incitation à la haine, qui sont déjà illégaux en vertu du droit de l'UE, aussi bien en ligne qu'hors ligne.

## 7. Liberté de conscience, de religion ou de conviction

L'UE est déterminée à continuer de promouvoir la liberté de religion ou de conviction, qui sont des droits que chacun devrait pouvoir exercer en tout lieu, sur la base des principes d'égalité, de non-discrimination et d'universalité.

En 2017, l'UE a continué de renforcer la mise en œuvre des orientations relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction et de s'acquitter de ses engagements au titre du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019.

Leur mise en œuvre a continué d'être une priorité fondamentale de l'action de l'UE, qui a été renforcée grâce au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2015-2019.

Au cours de 2017, l'UE a régulièrement évoqué la question de la liberté de religion ou de conviction à différents niveaux de dialogue politique, notamment dans le cadre de quinze des dialogues et consultations en matière de droits de l'homme qu'elle mène avec des pays partenaires. L'UE a également réagi au moyen de déclarations publiques condamnant les restrictions à la liberté de religion en Russie et en Indonésie, mais a aussi eu recours aux démarches privées pour évoquer ces restrictions dans plusieurs pays partenaires.

Le RSUE pour les droits de l'homme, Stavros Lambrinidis, a continué à œuvrer activement sur la question de la liberté de religion ou de conviction et à promouvoir les orientations de l'UE au cours de ses visites officielles et de ses rencontres avec des agents des pouvoirs publics dans les pays tiers, ainsi qu'à l'ONU. Il a aussi particulièrement mis l'accent sur la mise en œuvre du plan d'action de Rabat des Nations unies, qui comprend des éléments positifs visant à lutter contre les discours de haine et les violences commises au nom de la religion, le plus récemment en 2017, lors de la Conférence de Madrid sur les victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient, qui s'est tenue en mai, et lors du Forum de haut niveau sur la lutte contre la discrimination et la haine envers les musulmans, qui s'est tenu à New York le 17 janvier. Ce dernier a mobilisé un large éventail d'organisations confessionnelles de la société civile, qui ont débattu de moyens concrets et innovants de combattre la discrimination et la haine envers les musulmans. Le RSUE a également continué de dialoguer avec le rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction et a rencontré des organisations internationales ainsi que plusieurs représentants de groupes religieux ou de conviction.

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a redoublé d'efforts pour mieux faire connaître les orientations à son personnel et aux représentants des États membres de l'UE, et pour les sensibiliser aux questions liées à la liberté de religion ou de conviction, en organisant des sessions de formation et des ateliers: le module de formation du SEAE sur la religion et la politique étrangère (Bruxelles, les 13 et 14 juin 2017) et la formation sur les droits de l'homme et la démocratisation (19 juin 2017), pour les plus récents. Le SEAE organise également des modules de formation plus généraux sur "l'Islam politique, l'Islam en politique" mettant notamment l'accent sur les droits des minorités dans un contexte de majorité musulmane, la session la plus récente ayant eu lieu le 18 octobre 2017.

Dans le courant de 2017, le groupe de travail du SEAE sur la religion et la culture a organisé plusieurs débats sur la place de la religion dans la société. Le SEAE a également participé au réseau stratégique transatlantique sur la religion et la diplomatie (Transatlantic Policy Network on Religion and Diplomacy), qu'il a coprésidé. Un certain nombre d'initiatives concrètes incorporant la question de la liberté de religion ou de conviction et celle, plus large, de la diversité et de la tolérance ont pris forme au sein de ce réseau, s'appuyant sur les travaux et dialogues préexistants avec l'OSCE, les Nations unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et leur donnant une nouvelle dynamique.

## **Interdiction des activités des Témoins de Jéhovah en Russie**

Le 17 juillet 2017, la Cour suprême russe a confirmé sa décision antérieure ordonnant la dissolution de toutes les entités juridiques des Témoins de Jéhovah en Russie, la cessation de leurs activités et la confiscation de leurs biens, invoquant de supposées activités extrémistes. Cette décision confirme l'interdiction frappant le culte pacifique des Témoins de Jéhovah dans l'ensemble du pays.

L'UE a mené un certain nombre d'actions en soutien aux Témoins de Jéhovah et a appelé les autorités russes à garantir la liberté de religion. La délégation de l'UE en Russie a rencontré des représentants des Témoins de Jéhovah à Moscou le 4 avril et le 13 juillet 2017 et a maintenu des contacts étroits avec eux. Des fonctionnaires du SEAE ont fait de même à Bruxelles. Des diplomates de l'UE et des États membres ont assisté à plusieurs audiences de la Cour suprême, notamment l'audience en appel du 17 juillet 2017.

Le 24 avril 2017, la HR/VP Mogherini a soulevé cette question, ainsi que d'autres préoccupations relatives aux droits de l'homme, lors de sa rencontre avec le ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, à Moscou. L'UE a publié des déclarations condamnant le harcèlement et la persécution des Témoins de Jéhovah lors des séances du Conseil permanent de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe des 30 mars, 27 avril et 20 juillet 2017, ainsi qu'à l'occasion du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe du 5 avril 2017.

L'UE continuera d'exhorter les autorités russes à garantir que les Témoins de Jéhovah, ainsi que les autres groupes religieux, soient en mesure d'exercer pacifiquement leur droit à la liberté de réunion, sans ingérence, ainsi que le garantissent la constitution de la Fédération de Russie, les engagements internationaux pris par la Russie et les normes internationales en matière de droits de l'homme.

Pour ce qui est de la Commission, les activités de M. Ján Figel, envoyé spécial pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction en dehors de l'UE, ont joué un rôle important pour mieux faire connaître la liberté de religion ou de conviction et soutenir la mise en œuvre des orientations de l'UE en la matière. Ces dernières constituent la colonne vertébrale de l'action menée à différents niveaux par l'envoyé spécial, en particulier le soutien aux délégations de l'UE et aux parties prenantes nationales chargées de la mise en œuvre de la politique, la participation aux processus internationaux et le dialogue avec la société civile et les acteurs religieux. En témoignent ses visites de pays, particulièrement en Iraq, au Soudan, au Sénégal et au Pakistan, ainsi que la visibilité accrue qu'acquise la liberté de religion ou de conviction dans le domaine de la coopération au développement: par exemple, un prix thématique spécial sur la liberté de religion ou de conviction du prix Lorenzo Natali pour les médias a été remis lors des Journées européennes du développement. Le prix pour les médias est remis par la Commission européenne à des journalistes du monde entier en récompense d'activités remarquables dans le domaine du développement.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme a été mobilisé au profit d'activités liées à la liberté de religion ou de conviction dans toutes les régions du monde, dans le cadre d'au moins 45 projets consacrés à cette question, pour un montant s'élevant à plus de 17 millions d'EUR au cours de la période 2007-2017. En outre, l'appel à propositions global publié en septembre 2017 porte également sur la liberté de religion ou de conviction, en particulier sur la contribution de la société civile à la mise en œuvre des orientations de l'UE de 2013, comprenant, entre autres, la promotion du dialogue, et mettant l'accent sur le rôle des responsables religieux ou autres dans ces processus (montant indicatif: 5 millions d'EUR). Les projets seront sélectionnés en 2018.

L'appel à propositions de la Commission intitulé "Dialogue interculturel et culture" a été publié en mars 2017. Ce programme prévoit une coopération avec des pays partenaires sur le rôle du dialogue interculturel en vue de relations intercommunautaires pacifiques, en tant qu'outil permettant de renforcer la compréhension et la tolérance. L'un des objectifs spécifiques de cet appel est le renforcement du pluralisme culturel et de la compréhension interculturelle, y compris dans leurs aspects se rapportant à la religion ou aux convictions. Les contrats concernant les projets retenus seront conclus avant la fin de l'année 2017.

L'UE a continué de s'efforcer de maintenir la liberté de religion ou de conviction au rang des priorités des Nations unies, et elle a été l'auteur principal d'une résolution sur la liberté de religion ou de conviction présentée au Conseil des droits de l'homme (CDH) et à l'Assemblée générale des Nations unies (Troisième Commission). En novembre 2017, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction présentée par l'UE lors de la 72<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies a été adoptée par consensus. Elle comptait 78 coauteurs, soit trois de plus qu'en 2016. Cette résolution recense des obstacles à l'exercice du droit à la liberté de religion ou de conviction et contient des recommandations sur les façons de les surmonter. Il y est également demandé instamment aux États de protéger, respecter et promouvoir le droit à la liberté de religion ou de conviction.

Au cours de la session du CDH de mars 2017, la résolution sur la liberté de religion ou de conviction a également été adoptée par consensus avec des mises à jours techniques mineures, à la suite de négociations parallèles avec l'OCI concernant la résolution sur la "lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction".

En marge de la 34<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme de mars 2017, l'UE a organisé, en coopération avec le rapporteur spécial et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, une manifestation consacrée à la définition d'un programme de mise en œuvre en matière de liberté de religion ou de conviction. Cette table ronde a été l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis pour ce qui est de favoriser l'exercice la liberté de religion ou de conviction et de définir la marche à suivre pour renforcer l'exercice de cette liberté fondamentale.

## **8. Torture et autres mauvais traitements**

Dans le prolongement de son plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (action 13) et des orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, l'UE a redoublé d'efforts en 2017 pour lutter contre la torture et les mauvais traitements dans le monde.

La HR/VP Mogherini a fait une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2017. Elle a insisté sur le fait que la lutte contre la torture n'est pas seulement une affaire de sensibilisation, mais aussi d'action effective. Elle a souligné que l'UE continuait d'œuvrer à la promotion du droit des victimes à la réhabilitation, à l'introduction de garde-fous à tous les stades de la privation de liberté et à l'examen des allégations de torture de manière effective et indépendante. Elle s'est dite convaincue que la torture pouvait être prévenue et éliminée par une volonté politique et une collaboration avec les partenaires internationaux et régionaux, et a rappelé le que l'UE défendait l'objectif de l'Initiative sur la Convention contre la torture consistant à parvenir à une ratification et une mise en œuvre, au niveau mondial, de la convention des Nations unies contre la torture d'ici à 2024. Plusieurs délégations de l'UE ont également organisé à cette occasion des événements spécifiques en vue de sensibiliser l'opinion à l'importance que revêt la lutte contre la torture.

Le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme a contribué aux efforts en la matière lors des visites qu'il a effectuées dans divers pays dans le monde, abordant ce sujet publiquement et lors de conversations bilatérales qu'il a eues avec des dirigeants. Il a également pris part au séminaire de la société civile sur le thème "lutte contre la torture en Afrique et en Europe", qui s'est tenu à Banjul (Gambie), du 28 au 29 octobre 2017, en marge du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme, et qui a permis de formuler à l'intention des responsables des deux organisations des recommandations concrètes quant aux mesures à prendre pour aider d'autres parties à lutter contre la torture.

Dans ses dialogues sur les droits de l'homme, l'UE a continué à aborder systématiquement la question de la torture et des mauvais traitements, en particulier en engageant instamment les pays concernés à ratifier et à appliquer intégralement la convention contre la torture et son protocole facultatif, à aligner totalement leur législation sur la convention, à donner suite aux recommandations issues des mécanismes de surveillance nationaux et internationaux, et à faire en sorte que toutes les allégations de faits de torture ou de mauvais traitements fassent l'objet d'enquêtes et de poursuites appropriées et impartiales, et que les victimes obtiennent réparation. Elle a aussi abordé, le cas échéant, les questions des disparitions forcées et des détentions secrètes. Au cours de ces dialogues, l'UE a proposé, notamment sur le plan financier, une aide concrète aux pays concernés, en fonction de leurs besoins, pour appuyer les efforts qu'ils déploient en vue d'éradiquer la torture et les mauvais traitements.

L'UE a continué de promouvoir, tant par le dialogue politique que par un soutien financier, la réforme du système judiciaire dans plusieurs pays, dans le but de garantir l'indépendance du secteur judiciaire, l'accès à la justice et l'amélioration des conditions de détention. Une aide a été fournie pour soutenir la formation des policiers et de tous les autres intervenants du système pénal, formation qui portait sur les droits de l'homme et la détection et la notification des cas éventuels de torture, y compris en ce qui concerne la bonne application du protocole d'Istanbul.

Lancée officiellement le 18 septembre 2017 lors de la semaine de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, l'Alliance mondiale pour un commerce sans torture est le fruit d'un effort conjoint de l'UE, de l'Argentine et de la Mongolie, avec la participation de 58 pays du monde entier, dont tous les États membres de l'UE. Depuis 2005, l'UE dispose de la législation la plus avancée en ce qui concerne le contrôle du commerce de biens utilisés pour infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants<sup>22</sup>. Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette législation, l'UE a également mis en place un Groupe de coordination contre la torture, composé des États membres de l'UE et de la Commission européenne, qui s'est réuni pour la première fois en juillet 2017. Initiative de la commissaire Malmström, l'Alliance pour un commerce sans torture constitue un effort de pays du monde entier partageant les objectifs figurant dans la législation de l'UE et soucieux de promouvoir l'adoption de mesures similaires et de systèmes de contrôle du respect des règles afin de mettre fin, au niveau mondial, au commerce de biens utilisés pour infliger la peine capitale ou la torture. L'Alliance a été officialisée par l'adoption d'une déclaration politique.

L'appel à propositions global 2017 de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) comportait un lot d'un montant de 5 millions d'euros concernant la question des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires. Des projets financés au titre de l'IEDDH ont également encouragé le renforcement des capacités et l'échange des bonnes pratiques en matière de prévention de la torture. Parmi les exemples figurent le lancement récent du projet "société civile unie contre la torture", qui entend donner aux OSC nationales des moyens pour faire progresser la mise en œuvre de la convention contre la torture, en particulier dans des environnements difficiles et pour des secteurs présentant des vulnérabilités spécifiques ou multiples; et le projet "instituant des contrôles efficaces en ce qui concerne l'utilisation et le commerce de technologies utilisées pour infliger la torture en tant qu'instrument visant à lutter contre la torture et à favoriser la procédure de recours et de réparation", qui a également été lancé récemment, pour une durée de 36 mois.

---

<sup>22</sup> Règlement (CE) n° 1236/2005 du 27 juin 2005 concernant le commerce de certains biens susceptibles d'être utilisés en vue d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

## 9. Peine de mort

En 2017, les efforts en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort sont restés au cœur même des priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. Tout au long de l'année, l'UE a continué d'exprimer sa ferme opposition à la peine de mort, qu'elle considère comme une sanction cruelle, inhumaine et dégradante, qui constitue une violation du droit à la vie mais n'a pas d'effet dissuasif sur la criminalité plus efficace que l'emprisonnement. En outre, l'exécution est irréversible tandis que les erreurs sont inévitables dans tout système juridique.

Plus d'un demi-siècle après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la tendance à l'abolition universelle de la peine de mort est manifeste. Près de trois quarts des pays du monde (142 à la fin de 2017) ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, et ce nombre continue de croître.

La question de la peine capitale a été abordée systématiquement avec les pays favorables à son maintien et elle a continué de figurer à l'ordre du jour des dialogues politiques ou des dialogues spécifiquement consacrés aux droits de l'homme. Sur la base des normes minimales définies par le droit international et des orientations de l'UE concernant la peine de mort, l'UE a publié un certain nombre de déclarations publiques dans lesquelles elle déplorait le recours à la peine de mort, et elle a exhorté les pays qui restent favorables à son maintien à envisager un moratoire. Cela a notamment été le cas pour la Biélorussie, l'Indonésie, l'Iran, le Japon, la Malaisie, le Pakistan, l'Arabie saoudite, Singapour et les États-Unis, sans compter les autres déclarations qu'elle a publiées et les démarches qu'elle a entreprises dans d'autres autres pays. L'UE s'est tout particulièrement attachée à condamner les violations des normes minimales, soulignant que la peine de mort ne saurait être infligée aux mineurs, aux personnes présentant une déficience intellectuelle et en cas d'infractions qui ne figurent pas parmi "les plus graves", comme celles liées aux stupéfiants.

Au sein de toutes les enceintes multilatérales appropriées, en particulier les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, l'UE a continué d'exprimer son opposition à la peine de mort.

Le 10 octobre 2017, pour célébrer à la fois la Journée européenne et la Journée mondiale contre la peine de mort, l'UE et le Conseil de l'Europe ont fait une déclaration commune dans laquelle ils ont réaffirmé qu'ils étaient opposés au recours à la peine capitale en toutes circonstances et qu'ils étaient déterminés à agir pour qu'elle soit abolie partout dans le monde. De nombreuses délégations de l'UE ont célébré cette date importante en organisant des débats, en publiant des tribunes et en menant d'autres activités de sensibilisation de l'opinion publique.

La Biélorussie est le seul pays d'Europe qui applique toujours la peine capitale. L'UE a travaillé activement avec les autorités biélorusses sur la question de la peine de mort et a mené des actions de sensibilisation. Au cours de l'année 2017, un certain nombre de réunions de haut niveau associant le Parlement biélorusse, les autorités centrales et régionales, des ONG et des experts internationaux ont été organisées afin de débattre de la question en public à Grodno et Brest.

Grâce à des appels à propositions locaux au titre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'UE a financé en 2017 trois nouveaux projets en faveur d'organisations de la société civile actives dans la lutte contre la peine de mort, en Inde, au Kenya et au Maroc. Les six projets retenus en 2015 pour recevoir de l'UE une contribution de 6,5 millions d'euros dans le cadre de l'appel à propositions global au titre du même instrument financier étaient toujours en cours de réalisation en 2017 dans plusieurs pays, dont l'Indonésie, les États-Unis, le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Malaisie, l'Égypte, la Somalie et la Tunisie. Ces projets ont porté sur la formation à l'intention du corps judiciaire, l'information de la population, l'amélioration du suivi et des actions de sensibilisation, et se sont attachés à favoriser un dialogue plus large sur la question de la peine de mort, y compris sous l'angle de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre la drogue.

## 10. Égalité et lutte contre les discriminations

### Égalité des sexes

En 2017, l'UE a continué de faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes, tout en jouant un rôle de premier plan dans le cadre des efforts déployés au niveau mondial pour que la stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes favorise des sociétés plus égalitaires, plus sûres, plus résilientes, plus pacifiques, plus prospères et plus libres. L'UE a veillé à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes et porteuses de changement, facteur essentiel pour la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Les questions d'égalité des sexes ont été largement et systématiquement abordées dans le cadre des dialogues politiques, des dialogues et sous-comités sur les droits de l'homme, des groupes de travail informels et des discussions portant sur les droits de l'homme qui se sont tenus avec les pays partenaires. Les délégations de l'UE à travers le monde ont mené des activités ad hoc pour promouvoir, protéger et faire respecter les droits des femmes et des jeunes filles, dans le prolongement des stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie pour la période 2016-2020, qui ont fait figurer l'égalité des sexes parmi les priorités principales, ou en ont fait une priorité sous-jacente. Ces activités comprenaient, entre autres, des démarches politiques, des déclarations publiques, des consultations régulières avec les acteurs de la société civile, en particulier les organisations de femmes, les fondations privées et le secteur privé, ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation. En outre, des initiatives spécifiques ont été prises pour contribuer à éliminer toutes les formes de violences sexuelles et sexistes, lutter contre les inégalités existantes et les discriminations tenaces envers les filles et les femmes, et favoriser leur autonomisation et leur participation active, libre et effective. Avec l'adoption, en 2016, du rapport annuel 2016 sur la mise en œuvre du plan d'action II de l'UE sur l'égalité des sexes - Égalité entre les femmes et les hommes et émancipation des femmes: transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'UE (2016-2020), les services et les délégations de l'UE ont rendu compte des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs spécifiques suivants: i) garantir l'intégrité physique et psychologique des filles et des femmes, ii) promouvoir les droits économiques et sociaux ainsi que l'émancipation des filles et des femmes, iii) mieux faire entendre la voix des filles et des femmes et renforcer leur participation, et iv) faire évoluer la culture institutionnelle des services de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) afin d'assurer une mise en œuvre plus efficace des engagements de l'UE.

L'UE a consacré l'année 2017 à l'action menée au niveau européen pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, à la fois dans la sphère publique et privée. Cette action comprenait notamment la signature par l'UE de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (convention d'Istanbul), qui constitue le premier instrument juridique international au niveau de l'UE et le traité international le plus ambitieux en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, y compris la violence domestique, celle-ci étant comprise comme une violation des droits de l'homme.

### **Débat sur la violence à l'égard des femmes et des filles à Maurice**

Les questions liées à l'égalité des sexes ont occupé une place importante dans le cadre de la diplomatie publique de l'UE envers Maurice. Dans le contexte de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des "16 jours de mobilisation contre la violence sexiste", la délégation en République de Maurice a organisé le 29 novembre 2017 un débat sur le thème "Stop à la violence à l'égard des femmes et des filles". Tous les acteurs concernés, y compris le nouveau ministre de l'égalité des sexes, ainsi que des représentants des services de police et du bureau du directeur des poursuites publiques, y ont tenu un débat ouvert et franc consacré aux questions d'égalité des sexes.

Tenant compte de la nécessité de transformer son attachement au multilatéralisme en un programme d'action multilatéral volontariste, l'UE a coopéré activement avec les pays partenaires au sein des enceintes multilatérales afin de contribuer, de manière cohérente, à progresser vers la réalisation de l'égalité des sexes, notamment lors de la 61<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme et des sessions trimestrielles du Conseil des droits de l'homme, principales enceintes des Nations unies en matière d'élaboration de politiques. En outre, l'UE a placé la question de l'égalité entre des sexes au centre de ses relations de travail avec les partenaires multilatéraux, tels que l'OSCE, le Conseil de l'Europe, l'OTAN, l'UA, l'OEA, l'ASEAN et l'OCI, ainsi qu'avec le G7 et le G20.

Dans le contexte du cadre commun global du nouveau consensus européen pour le développement "Notre monde, notre dignité, notre avenir", l'UE a réaffirmé son attachement à la promotion des droits des femmes et des filles, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que de leur protection, qui seront prioritaires dans tous les domaines d'action. À cet égard, l'UE et les Nations unies ont lancé au niveau mondial une initiative pluriannuelle intitulée "Spotlight", qui vise à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles en Asie, en Afrique, en Amérique latine, dans le Pacifique et dans les Caraïbes. Forte d'un investissement sans précédent de 500 millions d'euros, l'UE a été de loin l'investisseur le plus important dans le monde en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes.

En outre, l'UE a officiellement pris la relève à la tête de l'appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence ("Call to Action"), initiative multipartite mondiale qui est soutenue par plus de 60 gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales et qui s'attache à faire en sorte que la violence sexiste soit abordée dès les tout premiers stades d'une crise. L'Union européenne pilotera cette initiative jusqu'à la fin de l'année 2018. Ses principales priorités à cet égard sont les suivantes: 1) accroître la sensibilisation sur la nécessité de prévenir et de combattre la violence sexiste, 2) mettre davantage l'accent sur la prévention de la violence sexiste dans les situations d'urgence, 3) déployer l'initiative sur le terrain, là où elle peut avoir le plus grand impact, et 4) mettre en œuvre les engagements dans le prolongement de la feuille de route 2016-2020 établie dans le cadre de l'appel à l'action. En 2017, l'UE a alloué quelque 22 millions d'euros d'aide humanitaire à des projets visant à prévenir et combattre la violence sexiste. En outre, un montant de 975 000 euros a été alloué au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) dans le cadre du programme de renforcement des capacités de réaction pour que l'appel à l'action puisse être traduit en mesures concrètes sur le terrain.

Transformant radicalement la manière dont la violence sexiste est abordée dans l'action humanitaire, cette initiative induit le changement et favorise la responsabilité en mettant en place des services spécialisés accessibles dans ce domaine, en intégrant et en mettant en œuvre des actions destinées à réduire et à atténuer les risques de violence sexiste à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'aide humanitaire et en intégrant l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des femmes dans tous les volets de l'action humanitaire.

### **Jordanie et Tunisie: abolition de la loi autorisant le violeur à épouser sa victime**

En juillet et en août 2017, les dispositions des codes pénaux tunisien et jordanien (article 227 *bis* en Tunisie, article 308 en Jordanie) qui permettaient aux violeurs d'échapper à toute sanction en épousant leur victime ont été abolies, et certains articles connexes ont été modifiés. En Tunisie, le Parlement a voté à l'unanimité en faveur d'une nouvelle loi organique interdisant toutes les formes de violence à l'égard des femmes, des filles et, en vertu de certaines dispositions, des garçons. La nouvelle législation comporte une série de mesures allant de la prévention aux poursuites judiciaires, à la protection et à l'assistance des victimes.

Dans les deux pays, ces avancées législatives majeures ont été possibles grâce aux efforts combinés de l'UE: dialogue politique bilatéral, diplomatie publique, actions de sensibilisation, coordination et échange d'informations avec les États membres et les donateurs (ONU Femmes, par exemple) et soutien en faveur d'OSC.

L'UE a célébré toute une série de journées particulières en faisant des déclarations ad hoc et en tenant des manifestations spéciales. Il s'agissait, dans l'ordre chronologique, de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, de la Journée internationale de la femme, de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les services de l'UE et les délégations de l'UE ont une nouvelle fois pris les devants pour se joindre à la campagne "16 jours de mobilisation contre la violence sexiste", qui s'est déroulée du 25 novembre (Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes) au 10 décembre (Journée des droits de l'homme) dans le cadre de la campagne du Secrétaire général des Nations unies intitulée "Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes" (UNiTE), qui vise à galvaniser l'action menée pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles à travers le monde.

L'UE a continué d'encourager une participation active, libre et effective des femmes à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité. À titre d'exemple, un projet portant le renforcement du rôle des femmes dans la paix en Afghanistan a pour objectif de promouvoir la mise en œuvre et le suivi du plan d'action national afghan sur les femmes, la paix et la sécurité aux niveaux local et provincial, encourageant les femmes à jouer un rôle actif dans l'édification d'un Afghanistan plus pacifique.

Financée par l'Union, l'enquête de l'OSCE sur le bien-être et la sécurité des femmes en Europe du Sud-Est et de l'Est illustre parfaitement le fait que l'Union européenne a à cœur de lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, en coopérant avec d'autres organisations régionales, telles que l'OSCE.

En ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, le bilan 2017 des projets de l'UE dans le cadre du déploiement de ses missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) a fait apparaître que 43 projets pluriannuels en cours traitent de ce sujet (pour un montant total de 43 millions d'euros), ainsi que deux programmes régionaux pertinents (pour un montant total de 8,5 millions d'euros).

Une action de l'UE intitulée "Prévention de l'extrémisme violent: une approche soucieuse d'équité entre les sexes" est en cours d'élaboration et sera mise en œuvre dans deux pays pilotes du Proche-Orient et d'Asie. Entre autres choses, le projet aura pour objectif de renforcer les capacités des pays concernés à mieux comprendre et aborder la dynamique des rapports hommes-femmes qui sous-tend l'extrémisme violent et de soutenir les initiatives visant à combattre les violences sexuelles et sexistes causées par des groupes terroristes et extrémistes violents.

En 2017, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les services de la Commission ont achevé un exercice pluriannuel d'établissement de rapports stratégiques sur la mise en œuvre des engagements de l'UE en ce qui concerne les femmes, la paix et la sécurité, y compris pour ce qui est de mettre un terme aux violences sexuelles en période de conflit.

La conseillère principale du SEAE sur les questions relatives à l'égalité des sexes et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du CSNU sur les femmes, la paix et la sécurité a continué de renforcer les synergies et d'améliorer la coordination entre l'action extérieure/intérieure de l'UE sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, ainsi que le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. La conseillère principale du SEAE a continué de coopérer avec les principales parties prenantes, qu'il s'agisse de pays partenaires, de mécanismes internationaux et régionaux, ou de la société civile, à la fois sur le plan bilatéral et au sein des enceintes multilatérales, pour faire progresser de manière cohérente l'action prioritaire que l'UE mène sur l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le programme concernant les femmes, la paix et la sécurité.

L'UE a continué à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, qui constitue l'un des principes fondateurs de l'Union européenne, notamment en intégrant le souci d'équité entre les sexes dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune.

Le rapport 2017 de l'étude de référence relative à l'intégration de la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la PSDC ("Report on the Baseline Study on Integrating Human Rights and Gender into the European Union's Common Security and Defence Policy") a mis l'accent sur la nécessité d'une approche plus systématique et globale de l'intégration du souci d'équité entre les sexes dans les activités PSDC, de l'analyse à la planification, à la conduite et à l'évaluation des missions et opérations de l'UE. Des progrès ont déjà été accomplis pour ce qui est de doter les missions civiles de moyens supplémentaires en matière de conseils sur l'égalité des sexes. Par ailleurs, à la faveur de leur révision, les "normes génériques de comportement" pour les missions et opérations PSDC prévoient des dispositions renforcées visant à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels, toutes les formes de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et d'autres formes de violence sexiste, et elles mettent donc en exergue la tolérance zéro de l'UE à l'égard de toutes les formes de discrimination ainsi que de harcèlement et de violence sexistes.

En outre, les considérations de l'UE sur l'égalité des sexes et les femmes, la paix et la sécurité ont été intégrées de façon croissante dans les structures de partenariat mises en place en matière de sécurité et de défense, telles que le Comité directeur ONU-UE pour la gestion des crises et l'ensemble commun de nouvelles propositions sur la mise en œuvre de la déclaration commune UE-OTAN.

## Enfants

En mars 2017, l'UE a adopté une version révisée des orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Cette révision, qui définit la stratégie globale de l'UE, vise à faire en sorte que les politiques et actions de l'UE appuient le renforcement des systèmes des pays partenaires, y compris les systèmes de protection de l'enfance. Il s'agit du moyen le plus efficace de toucher tous les enfants, y compris les plus marginalisés et ceux qui sont en situation de vulnérabilité.

Pour marquer l'adoption de ce texte, l'UE, en collaboration avec Plan international, a organisé l'action #YouthTakeovers dans plus de 20 délégations de l'UE dans le monde, du Brésil au Bangladesh. Cette action a permis à des jeunes de prendre provisoirement le contrôle des comptes de médias sociaux de délégations de l'UE afin de s'exprimer sur les droits des enfants et donner leur avis sur les questions qui leur tiennent à cœur.

L'UE est résolue à encourager et à soutenir la participation effective des enfants et des jeunes. La question de la jeunesse a été le thème principal du 5<sup>e</sup> sommet Union africaine-Union européenne, qui s'est tenu en novembre à Abidjan (Côte d'Ivoire) et comportait une initiative intitulée "Youth Plug-in", dans le cadre de laquelle des jeunes ont pu interagir directement avec les dirigeants. Une déclaration commune définit des priorités communes pour le partenariat UE-Afrique dans quatre domaines stratégiques, y compris les perspectives économiques pour la jeunesse.

En avril, la Commission européenne a publié une communication sur la protection des enfants migrants<sup>23</sup>. La protection des enfants migrants et réfugiés dans le respect total de l'intérêt supérieur de l'enfant constitue une priorité pour l'UE. Dans le prolongement de la communication sur la protection des enfants migrants, le 11<sup>e</sup> Forum européen pour les droits de l'enfant, qui s'est tenu en novembre, a été consacré aux enfants privés de liberté et aux solutions de substitution à la détention des enfants en conflit avec la loi, dans le contexte migratoire, aux enfants placés dans des institutions et aux enfants de détenus.

#### **Brésil - lutte contre la violence envers les enfants**

Le projet "Lutte contre la violence envers les enfants et les adolescents en situation de vulnérabilité sociale à Fortaleza" a permis de renforcer les compétences et l'articulation des acteurs communautaires et institutionnels du système de de garantie des droits à Fortaleza (Ceará). Les quatre écoles participantes ont enregistré une baisse de 65 % des conflits en moyenne, 3 700 étudiants ont eu accès à des structures de médiation et la méthodologie adoptée sera inscrite dans la politique éducative des pouvoirs publics.

---

<sup>23</sup> Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil – La protection des enfants migrants, COM(2017) 211 final, 12 avril 2017.

L'Union européenne constitue un acteur humanitaire important dans les domaines de l'éducation et de la protection des enfants dans les situations d'urgence. Parmi les exemples d'actions visant à soutenir la protection des enfants dans les crises humanitaires figurent notamment la prévention de la violence et la lutte contre celle-ci, le soutien psychosocial, l'éducation et la mise à disposition d'hébergements d'urgence pour les enfants non accompagnés. En 2017, l'UE a consacré 6 % de ses fonds humanitaires à l'éducation dans les situations d'urgence. Les fonds humanitaires de l'UE ont soutenu l'éducation de quelque cinq millions d'enfants dans 52 pays. Un volet important de l'initiative mondiale pilotée par l'UE que constitue l'appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence ("Call to Action") s'intéresse surtout aux enfants, qui sont particulièrement vulnérables face à ce type de violence.

Un projet de l'UE mis en œuvre par Save the Children entend faire des écoles des zones de paix. Ce projet, qui bénéficie du soutien du programme de renforcement des capacités de réaction humanitaire mis en place par l'UE, contribue à garantir la protection des filles et des garçons à l'école et vise à limiter toute perturbation de l'enseignement en raison de l'utilisation des écoles à des fins militaires, de leur occupation, des attaques dont elles font l'objet, de la pratique de l'enrôlement forcé ou de l'utilisation des salles de classe pour le stockage d'armes.

Dans son rapport intitulé "Estimations mondiales du travail des enfants: résultats et tendances, 2012-2016", publié en septembre 2017, l'OIT estime que, dans le monde, 151,6 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont astreints au travail, dont 72,5 millions sont exposés à des travaux dangereux - parmi les pires formes de travail des enfants -, la plupart d'entre eux dans le secteur de l'agriculture. Il est manifeste que la cible 8.7 du programme de développement durable à l'horizon 2030 ne sera atteinte que si l'on accroît considérablement et d'urgence les efforts<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Cible 8.7 des ODD: prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

L'UE a participé activement à la IV<sup>e</sup> conférence mondiale sur l'éradication durable du travail des enfants, qui s'est tenue à Buenos Aires du 14 au 16 novembre 2017. Elle y a organisé une manifestation parallèle visant à mettre en exergue les actions et projets destinés à soutenir la lutte contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, notamment par la mise en œuvre de projets dans les secteurs du textile, de la pêche et des minerais provenant de zones de conflit. Elle a également participé aux négociations du document final (déclaration de Buenos Aires) et a présenté des engagements lors de la séance de clôture. L'UE est déterminée à continuer d'œuvrer, par des approches multidimensionnelles et multipartites, à la protection des enfants contre le travail des enfants grâce à l'accès à un enseignement de qualité, à la protection juridique et sociale, à l'amélioration des moyens de subsistance de la famille et à des emplois de meilleure qualité pour les jeunes.

Conformément à l'engagement de mettre fin aux pratiques dommageables, l'UE soutient deux programmes mondiaux de l'UNICEF et du FNUAP, l'un portant sur le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé et l'autre sur les mutilations génitales féminines. En octobre, l'UE a apporté son soutien et participé à une manifestation de haut niveau sur les mesures permettant de mettre fin aux mariages d'enfants, qui s'est tenue à Dakar (Sénégal), s'intéressant plus particulièrement aux causes de ce phénomène et à ses effets sur la réalisation du potentiel des filles et, de manière plus générale, sur le développement en Afrique occidentale et centrale, où sont situés six des dix pays ayant les taux de mariages d'enfants les plus élevés au monde (plus de 50 %).

L'UE, en liaison avec le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a présenté ses résolutions annuelles sur les droits de l'enfant au cours de la session de cette année que le Conseil des droits de l'homme a consacrée à la protection des droits de l'enfant dans la mise en œuvre programme de développement durable à l'horizon 2030, et lors de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, sur les violences à l'encontre des enfants.

## Personnes âgées

La part des personnes âgées dans la population de l'UE ne cesse de croître et leurs contributions à la société sont de plus en plus importantes. Toutefois, l'UE est également consciente des difficultés et des défis auxquels les personnes âgées sont confrontées, ainsi que de la nécessité d'intensifier les efforts pour faire en sorte que leurs droits fondamentaux soient pleinement respectés. L'UE a participé activement à la 8<sup>e</sup> session du groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, tenue à New York au mois de juillet 2017, apportant ainsi une contribution active aux débats sur l'égalité et la non-discrimination ainsi que la négligence, la violence et la maltraitance. Elle a en outre partagé des informations factuelles pertinentes accessibles au public, y compris des informations émanant de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, et a contribué à l'échange de données et de bonnes pratiques. L'UE a également contribué à l'établissement du rapport destiné à la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (CEE-ONU), qui a été présenté lors de la quatrième conférence ministérielle sur le vieillissement, tenue les 21 et 22 septembre 2017 à Lisbonne, au Portugal. Au cours de cette conférence ministérielle, les ministres européens ont fait une déclaration par laquelle ils ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et à préserver la jouissance par les personnes âgées de tous les droits fondamentaux ainsi que le prévoient cette stratégie et ce plan d'action et les autres conventions et traités internationaux, régionaux et des Nations unies pertinents.

## Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)

En 2017, l'UE a poursuivi ses efforts destinés à promouvoir et protéger efficacement les droits fondamentaux de tous, et notamment des personnes LGBTI, conformément à ses lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes LGBTI. Elle a privilégié les quatre domaines d'action suivants: dépénalisation et lutte contre la législation et les politiques discriminatoires; promouvoir l'égalité et la non-discrimination; lutter contre les "violences phobiques" commises à l'encontre de personnes LGBTI; et soutien et protection des défenseurs des droits de l'homme.

Le 16 mai 2017, la HR/VP, M<sup>me</sup> Mogherini, a fait une déclaration à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée le 17 mai, saisissant l'opportunité de rappeler aux gouvernements leur obligation de promouvoir l'universalité des droits de l'homme et de faire en sorte que tout un chacun, quelle que soit son identité de genre ou son orientation sexuelle, puisse jouir de ces droits sans discrimination. Plusieurs délégations de l'UE de par le monde ont célébré cette journée en affichant le drapeau arc-en-ciel, en publiant des communiqués de presse ou en organisant des événements de sensibilisation aux droits fondamentaux des personnes LGBTI, tandis que de nombreuses autres ont soutenu des célébrations locales des fiertés et se sont mobilisées aux côtés de la société civile en vue de mettre un terme aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

### **L'UE célèbre la Tokyo Rainbow Pride**

Le 7 mai 2017, à la veille de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée le 17 mai, la délégation de l'UE auprès du Japon, ainsi que les ambassades de quatre États membres, ont participé à la 5<sup>e</sup> édition de la Tokyo Rainbow Pride, sous le slogan commun "Ensemble pour l'égalité et la diversité". Y a été mise en avant de la documentation concernant la politique de l'UE sur les questions liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ainsi que, plus largement, sur les questions relatives aux droits de l'homme. L'événement a attiré près de 100 000 visiteurs. D'autres États membres de l'UE y étaient également représentés dans des stands différents. Pour la première fois, des ambassadeurs européens, y compris le chef de mission adjoint de la délégation de l'UE, ont participé à la parade sous une bannière commune.

L'UE a également soulevé la question des droits fondamentaux des personnes LGBTI dans les dialogues qu'elle mène avec des pays tiers et a fait des déclarations publiques sur la persécution de personnes LGBTI en Tchétchénie.

L'UE a continué de participer activement aux efforts multilatéraux visant à lutter contre la violence et la discrimination à l'encontre des personnes LGBTI. Lors de la consultation publique menée à Genève le 24 janvier 2017 par l'expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, M. Vítit Muntarhorn, l'UE a rappelé que cette résolution constitue une étape importante s'inscrivant dans le droit fil de l'engagement pris par la communauté internationale, dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, de ne laisser personne de côté. Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, M. Victor Madrigal-Borloz (Costa Rica) a accédé, pour une période de trois ans, à la fonction d'expert indépendant des Nations unies sur la protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

En juin 2017, la délégation de l'UE auprès des Nations unies à New York a organisé une table ronde sur les questions liées à l'intersexualité, à laquelle a participé Hanne Gaby Odiele, mannequin belge de renommée internationale qui plaide pour la fin des interventions médicales de "normalisation", de la stigmatisation et de la discrimination. Cet événement marque l'inclusion des questions liées à l'intersexualité dans le mandat du groupe restreint des Nations unies chargé des questions LGBT, dont la délégation de l'UE est membre, et qui est depuis lors appelé groupe "LGBTI".

### **Persécution de personnes LGBTI en Tchétchénie**

La situation générale des droits de l'homme en Russie en 2017 a continué d'être marquée par la réduction de l'espace occupé par la société civile indépendante et par les atteintes systématiques aux libertés fondamentales. La persécution de personnes LGBTI en Tchétchénie figure parmi les violations des droits de l'homme les plus graves commises dans ce pays en 2017, et de graves allégations d'exécutions extrajudiciaires ont également été formulées. La réaction de l'UE à ces événements é été claire et rapide. La HR/VP, M<sup>me</sup> Mogherini, et l'UE ont à plusieurs reprises fait part de leur préoccupation. Le 6 avril 2017, la porte-parole de la HR/VP a fait une déclaration dans laquelle elle demande que "des enquêtes efficaces et minutieuses soient rapidement menées sur les rapports d'enlèvements et de meurtres d'homosexuels en Tchétchénie". La HR/VP a soulevé cette question auprès du ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, lors de leur réunion du 24 avril, qui s'est tenue à Moscou, ainsi que le 11 juillet, à Bruxelles. Au sein du Conseil permanent de l'OSCE et du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, l'UE a instamment demandé aux autorités russes de mettre un terme aux violences et d'enquêter sur les événements. En outre, des fonctionnaires de l'UE ont établi des contacts avec des défenseurs locaux des droits de l'homme, des organisations internationales de défense des droits de l'homme ainsi que les journalistes qui ont mis au jour les persécutions, afin d'être pleinement informés de la situation sur le terrain et d'offrir un soutien aux victimes. Les missions de l'UE à Moscou ont examiné la question et coordonné leur action. Certains États membres ont délivré des visas aux victimes de ces persécutions. L'attention portée au niveau international à la persécution de la communauté LGBTI a contraint les autorités fédérales russes à faire pression sur les dirigeants tchétchènes afin qu'ils y mettent un terme.

## Personnes handicapées

En 2017, le nombre de pays ayant ratifié la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées s'élevait à 170. Tout au long de l'année, l'UE a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la mise en œuvre de cette convention. Au cours de la conférence annuelle des parties à la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, qui s'est tenue en juin, l'UE a présenté ses politiques en matière d'accessibilité, y compris la proposition d'acte législatif européen sur l'accessibilité, et a communiqué des informations sur les travaux qu'elle a réalisés dans le domaine de l'action humanitaire afin de protéger les personnes handicapées de discriminations multiples. L'UE a également organisé plusieurs manifestations parallèles avec des organisations de la société civile, y compris des organisations représentant les personnes handicapées, en ce qui concerne l'accessibilité, les services sociaux et les indicateurs sur le handicap.

Conformément aux conclusions du Conseil du 12 mai 2016 sur le sommet humanitaire mondial<sup>25</sup>, l'UE a également adhéré, en 2017, à la Charte pour l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire. Celle-ci affirme la volonté collective de placer les personnes handicapées au centre des réponses humanitaires.

À l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, en novembre, l'UE a organisé une grande conférence consacrée aux questions de citoyenneté, de participation politique et d'inclusion urbaine.

L'UE a également participé à des événements organisés par d'autres partenaires, notamment une réunion à haut niveau tenue dans le cadre du dialogue Europe-Asie (ASEM), en septembre 2017, où les droits fondamentaux des personnes handicapées et la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées étaient au cœur des débats.

En 2017, grâce à ses subventions de fonctionnement, l'UE a soutenu huit ONG qui représentent les personnes handicapées au niveau de l'UE et qui contribuent à l'élaboration de ses politiques en matière de droits des personnes handicapées.

---

<sup>25</sup> Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le sommet humanitaire mondial, 8850/16, 12 mai 2016.

En 2017, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) a, pour la première fois, lancé un appel à propositions mondial prévoyant une subvention spécifique d'un montant de 5 millions d'euros consacrée à la promotion et au soutien des droits des personnes handicapées. L'objectif est de soutenir la société civile dans ses actions visant à promouvoir la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque. Cet appel à propositions permet d'appuyer des actions doubles qui favorisent et soutiennent la ratification, la mise en œuvre effective et le suivi de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et de son protocole facultatif, et qui encouragent les partenariats entre organisations de la société civile défendant les droits de l'homme et organisations représentant les personnes handicapées et/ou organisations de la société civile œuvrant en faveur des personnes handicapées, afin d'intégrer le handicap dans les travaux qu'elles mènent, d'une manière plus générale, en matière de droits de l'homme.

### **Droits des peuples autochtones**

Aux Nations unies, l'UE a contribué activement aux consultations relatives à d'éventuelles mesures en faveur de la participation des représentants et institutions des peuples autochtones aux réunions des organes concernés des Nations unies et a soutenu une résolution de l'Assemblée générale à ce sujet. L'UE a, en avril 2017, participé activement à l'événement de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations unies célébrant le dixième anniversaire de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Le 15 mai 2017, l'UE a, pour la première fois en quinze ans, adopté des conclusions du Conseil<sup>26</sup> spécifiques sur les populations autochtones, qui s'inscrivent dans le prolongement du plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019). Les conclusions du Conseil sur les populations autochtones accordent la priorité à la lutte contre la discrimination fondée sur l'origine ou l'identité autochtones et contre les menaces et la violence, en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et du climat, dans le contexte de la conservation des terres et des ressources naturelles.

---

<sup>26</sup> Conclusions du Conseil sur les populations autochtones, 8814/17, 15 mai 2017.

En outre, dans ses conclusions, le Conseil identifie l'approche de l'UE en matière de développement fondée sur les droits, qui englobe tous les droits de l'homme, comme étant le principal instrument de l'action extérieure pour intégrer le soutien aux populations autochtones dans la mise en œuvre par l'UE du programme de développement durable à l'horizon 2030. Une attention particulière est accordée aux personnes qui sont en situation de plus grande vulnérabilité, notamment les personnes confrontées à des situations de déplacement forcé ou de conflit violent/armé. Il est également fait référence à la contribution des populations autochtones à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Enfin, les conclusions du Conseil font état de la nécessité de renforcer encore les possibilités de dialogue et de consultation avec les populations autochtones à tous les niveaux de coopération de l'UE, y compris dans le cadre du nouveau consensus européen pour le développement et du partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

En matière de coopération bilatérale, des questions présentant un intérêt pour les peuples autochtones ont été abordées dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme menés avec les pays partenaires. L'attention accrue portée par l'UE aux peuples autochtones a permis la tenue d'un atelier-débat sur les inégalités et les peuples autochtones au cours des Journées européennes du développement, organisées par l'Organisation internationale du travail et l'Institut danois des droits de l'homme.

Malgré les nombreux progrès réalisés en matière de protection des droits des peuples autochtones dans un grand nombre de pays, 2017 a été une année où, de nouveau, des informations ont fait état de violations contre des dirigeants autochtones, liées dans de nombreux cas à leurs activités de défense des forêts ou d'autres ressources naturelles protégées.

### **Droits des personnes appartenant à des minorités**

Un certain nombre d'événements tragiques ont été observés dans le monde en 2017, notamment des actes de violence, des meurtres de masse et des déplacements forcés de groupes minoritaires dans plusieurs pays. Les causes profondes de ces événements résident, pour un grand nombre d'entre eux, dans des décennies de répression et de violations des droits des personnes appartenant à des minorités. Tout cela souligne qu'il importe que la communauté internationale puisse avoir accès en permanence aux informations concernant les personnes appartenant à des minorités, et que la situation de celles-ci puisse faire l'objet d'une évaluation. L'UE, tant au niveau bilatéral que dans le cadre des Nations unies en particulier, a entrepris une action diplomatique à haut niveau afin de s'attaquer aux situations les plus graves et les plus urgentes, tout en offrant un soutien financier et humanitaire.

Dans les dialogues qu'elle mène en matière de droits de l'homme avec des pays partenaires et des organisations régionales, l'UE a continué de s'intéresser à la nécessité de respecter les droits fondamentaux des personnes appartenant à des minorités. Nombre de ces dialogues prennent la forme d'échanges de bonnes pratiques, à l'occasion desquels l'UE présente ses cadres juridiques et ses activités en matière de promotion des droits des personnes appartenant à des minorités en Europe.

Lors de ces dialogues, des questions liées aux discriminations multiples dont sont victimes les femmes, les personnes LGBTI et les personnes handicapées dans les groupes minoritaires ont également été abordées. L'UE a accordé une attention accrue aux personnes faisant l'objet de discriminations fondées sur la caste. Toutefois, les tabous liés aux discriminations fondées sur la caste continuent de limiter les possibilités de mener des discussions franches avec certains pays dans lesquels la notion de caste persiste. Cela met en évidence le rôle joué par l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) pour ce qui est d'aider les groupes victimes de discriminations à exprimer leurs préoccupations et à promouvoir la tolérance et l'entente entre communautés.

L'UE a continué de soutenir les travaux des titulaires de mandats sur le plan international pour les questions en lien avec les minorités, tels que le représentant spécial du Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour les questions relatives aux Roms, le rapporteur spécial des Nations unies sur les questions relatives aux minorités, et le Haut commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales. Le fait que l'UE plaide pour que les titulaires d'un mandat sur le plan international puissent accéder en toute liberté aux zones géographiques en proie à de vives tensions se révèle de plus en plus utile.

Tenue en novembre 2017, la 10<sup>e</sup> session du forum des Nations unies sur les questions relatives aux minorités était consacrée au thème "Jeunes issus de minorités: vers des sociétés diverses et sans exclusion" (Minority youth: towards diverse and inclusive societies).

L'UE y a beaucoup contribué en soulignant le rôle joué par les jeunes issus de minorités pour ce qui est de promouvoir la paix et la stabilité. Les jeunes sont également essentiels au dialogue interculturel, en ce qu'ils jouent un rôle particulièrement important dans la prévention des conflits et la promotion de la réconciliation et de la compréhension mutuelle dans les sociétés sortant d'un conflit.

## **Myanmar/Birmanie: Les droits de l'homme et la crise des Rohingyas**

La transition démocratique qui s'est déroulée au Myanmar/en Birmanie au cours de la première année complète d'exercice du gouvernement civil démocratiquement élu a été ébranlée par la crise dans l'État de Rakhine, où la situation en matière de droits de l'homme reste extrêmement grave.

Dans ses conclusions du 16 octobre 2017 sur le Myanmar/la Birmanie (doc. 13099/17), le Conseil a condamné la persistance des violations graves, généralisées et systématiques des droits de l'homme perpétrées par les forces armées et de sécurité du Myanmar/de la Birmanie, dans l'État de Rakhine, depuis le 25 août 2017, qui ont conduit près de 700 000 personnes à fuir vers le Bangladesh. L'UE a affirmé avec une grande détermination qu'il était nécessaire que les responsables répondent de leurs actes et qu'elle attendait du Myanmar/de la Birmanie qu'il autorise un accès humanitaire sans restriction et la réalisation d'une enquête crédible indépendante sur ces allégations, notamment par la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'UE est un important fournisseur d'aide humanitaire pour les Rohingyas réfugiés au Bangladesh. L'UE a également soulevé la question au sein des instances multilatérales, ce qui a donné lieu à la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, datée du 24 mars 2017, puis à des résolutions soutenues par l'UE au sein de la Troisième Commission de l'AGNU et lors de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le 23 octobre 2017, l'UE et le Koweït ont coorganisé à Genève une "conférence des donateurs sur la crise des réfugiés rohingyas", en partenariat avec l'OCHA, le HCR et l'OIM.

À l'initiative de la HR/VP Mogherini, Aung San Suu Kyi, la conseillère spéciale de l'État, a, le 20 novembre 2017, lors de la 13<sup>e</sup> réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM, qui s'est tenue à Nay Pyi Taw, présenté aux ministres asiatiques et européens des affaires étrangères un exposé diplomatique sur la situation dans l'État de Rakhine.

## **Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**

Tout au long de l'année 2017, l'UE a constamment coopéré avec les pays partenaires, au sein d'enceintes multilatérales et avec la société civile, en ce qui concerne la lutte contre le racisme, la discrimination raciale et la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans ses dialogues sur les droits de l'homme, l'UE met en avant l'importance de la ratification et de l'application universelles de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Dans le cadre de sa participation à la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, au Conseil des droits de l'homme et aux mécanismes visant spécifiquement à éliminer les discriminations raciales, l'UE plaide pour une approche consensuelle, axée sur les obligations des États en vertu de la convention précitée. En décembre 2017, le groupe à haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance a tenu pour la première fois un débat sur les personnes d'ascendance africaine. Les conclusions de cette réunion seront importantes pour les futures contributions de l'UE dans le contexte de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

### **11. Droits économiques, sociaux et culturels**

Prônant le caractère universel, indivisible, interdépendant et indissociable de tous les droits de l'homme, l'UE considère que les droits économiques, sociaux et culturels font partie intégrante de sa politique extérieure dans le domaine des droits de l'homme. Les droits économiques, sociaux et culturels sont des droits de l'homme fondamentaux qui comprennent les droits liés au travail; le droit à une sécurité sociale et à une protection sociale; le droit à la protection de la famille et à l'assistance à la famille; le droit à un niveau de vie suffisant, notamment en termes d'alimentation, de logement, d'eau et d'assainissement, ainsi que d'habillement; le droit à l'éducation; ainsi que le droit à la santé et les droits culturels.

En 2017, l'UE a continué de soutenir la signature, la ratification et la mise en œuvre effective du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Elle a en outre activement soutenu la ratification et la mise en œuvre effective des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et des normes fondamentales du travail conformément à la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail, en particulier par ses politiques commerciales, sociales, extérieures et de coopération. Le système de préférences généralisées (SPG+) relatif à l'accès des marchandises au marché de l'UE encourage également les pays bénéficiaires à appliquer les principales conventions des Nations unies sur les droits de l'homme et de l'Organisation internationale du travail qui englobent des droits économiques, sociaux et culturels.

Dans le cadre de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'UE contribue au suivi et à la mise en œuvre effective des principales conventions internationales spécifiques ratifiées par les pays bénéficiaires du SPG+. L'UE soutient les acteurs de la société civile et leur donne les moyens de contribuer au suivi et à la mise en œuvre effective des conventions pertinentes sur les droits de l'homme et de celles de l'OIT qui ont été ratifiées par les pays bénéficiaires du SPG+, à savoir: Guatemala, Arménie, Bolivie, Équateur, Géorgie, Pérou, Cap-Vert, Mongolie, Pakistan, Paraguay et Kirghizstan .

L'UE soutient également, avec l'Organisation internationale du travail, un projet visant à améliorer le respect des huit conventions fondamentales de l'OIT dans les pays concernés par ce projet, en vue de réduire et d'éliminer progressivement les discriminations, le travail forcé, le travail des enfants ainsi que les violations de la liberté d'association. Ce programme prévoit des activités au Cap-Vert, en Mongolie, au Pakistan, en Thaïlande, au Panama et au Paraguay.

Une grande variété de projets au titre de l'IEDDH sont soutenus pour défendre les droits économiques, sociaux et culturels dans le monde entier. Conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme lance un appel à propositions mondial annuel, qui prévoit un montant de cinq millions d'euros consacré au soutien des droits économiques, sociaux et culturels; pour 2017, l'une des priorités était de lutter contre les formes modernes de travail forcé et d'esclavage.

Au cours de l'année 2017, l'UE a porté une attention accrue aux droits économiques, sociaux et culturels dans les dialogues sur les droits de l'homme menés avec des pays tiers tels que Cuba et la Thaïlande. Au niveau multilatéral, l'UE a soutenu plusieurs rapporteurs spéciaux des Nations unies s'occupant des droits économiques, sociaux et culturels, avec lesquels elle a coopéré, y compris les rapporteurs spéciaux sur le logement convenable, la santé, le droit à l'éducation et l'eau/l'assainissement. L'UE a également participé activement à la Conférence internationale du travail et au Conseil d'administration du Bureau international du Travail. En outre, l'UE a financé des activités de renforcement des capacités visant à soutenir les gouvernements partenaires et les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des normes internationales du travail, y compris dans un contexte commercial.

Les efforts constants déployés pour contribuer aux droits liés au travail, aux politiques sociales, à l'éducation, à l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement, à la santé et au niveau de vie sont étroitement liés à l'attachement de l'UE et des États membres à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies. En outre, le nouveau consensus européen a réaffirmé le but fixé à l'objectif 17 du plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie (2015-2019), qui consiste à intégrer les droits économiques, sociaux et culturels en suivant une approche basée sur les droits à l'égard de l'ensemble des instruments et activités de développement.

L'UE, suivant cette approche basée sur les droits, a apporté un soutien financier important en faveur des droits des travailleurs, des politiques sociales, du droit à la santé, de l'éducation, de l'accès à l'alimentation, à l'eau et à l'assainissement et du niveau de vie, en ayant recours tant à des instruments géographiques, tels que le Fonds européen de développement, l'instrument de coopération au développement et l'instrument européen de voisinage et de partenariat, qu'à des programmes thématiques, comme celui sur la sécurité alimentaire. Par exemple, l'UE a coopéré avec l'OIT pour promouvoir les droits des travailleurs au Myanmar et mettre en place une plateforme des affaires économiques et sociales dans les Balkans occidentaux.

En 2017, l'aide au développement apportée par l'UE a également permis de soutenir un large éventail d'activités promouvant la culture et le patrimoine traditionnel. Les objectifs de l'UE dans ce domaine sont d'encourager la diversité culturelle, de stimuler le dialogue interculturel, de faciliter l'accès des personnes à la culture et d'élargir les possibilités de mettre des objets culturels licites sur le marché à l'étranger.

## **12. Entreprises et droits de l'homme**

Eu égard aux informations qui ne cessent de faire état de violations des droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels liées à des comportements d'entreprises, l'UE a, en 2017, continué de soutenir les activités de défenseurs des droits de l'homme et elle a plaidé pour que les entreprises respectent les droits de l'homme et pour que l'accès à une voie de recours soit garanti en cas d'atteinte à ces droits. Elle a invité toutes les entreprises commerciales, tant transnationales que nationales, à mettre en œuvre et à respecter les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et a soulevé la question dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme menés avec un certain nombre de pays tiers, en particulier d'Amérique latine et d'Asie, ainsi qu'avec des organisations régionales, telles que l'ASEAN et l'Union africaine.

L'UE a continué de promouvoir ces principes directeurs, approuvés à l'unanimité en 2011 au niveau des Nations unies<sup>27</sup>, qui constituent la première norme adoptée d'un commun accord à l'échelle mondiale pour ce qui est de prévenir le risque d'effet négatif sur les droits de l'homme lié aux activités des entreprises, ainsi que d'y faire face. À la fin de 2017, 14 États membres de l'UE avaient adopté des plans d'action nationaux sur la question des entreprises et des droits de l'homme, et d'autres avaient accompli des progrès sensibles dans la mise au point de plans d'action nationaux sur la responsabilité sociale des entreprises ou sur les entreprises et les droits de l'homme.

En 2017, les États membres de l'UE devaient achever la transposition de la législation de l'UE<sup>28</sup> fixant les règles selon lesquelles les sociétés de plus de 500 employés sont tenues, à partir de 2018, de communiquer des informations non financières dans leurs rapports de gestion. Les informations demandées ont notamment trait aux questions sociales, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. En juin 2017, la Commission européenne a publié des lignes directrices visant à aider les sociétés à communiquer ces informations<sup>29</sup>. En 2017, l'UE a également adopté un acte législatif imposant aux entreprises de l'UE de garantir que les minerais provenant de zones de conflit soient uniquement importés de sources responsables<sup>30</sup>. En outre, 2017 a été la première année complète d'application de la législation révisée de l'UE sur les marchés publics, qui contient une clause sociale transversale fondée sur le respect des obligations en matière de droit environnemental, social et du travail, y compris de droit international, qui s'appliquent au lieu où les travaux sont exécutés ou les services fournis.

---

<sup>27</sup> Les droits de l'homme et les sociétés transnationales et autres entreprises, A/HRC/RES/17/4

<sup>28</sup> Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes.

<sup>29</sup> Communication de la Commission - Lignes directrices sur l'information non financière (méthodologie pour la communication d'informations non financières), JO C 215 du 5.7.2017, p. 1.

<sup>30</sup> [Règlement \(UE\) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017](#) fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

En ce qui concerne l'accès à des mécanismes de recours, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié en avril 2017, à la demande du Conseil, un avis sur l'amélioration de l'accès aux voies de recours dans le domaine commercial et des droits de l'homme au niveau de l'UE<sup>31</sup>. La FRA a été chargée de travailler au suivi de cette étude, en recueillant, comme proposé par la Commission en août 2017, des informations sur les mécanismes judiciaires et non judiciaires des États membres concernant l'accès aux voies de recours pour les victimes de violations liées aux activités des entreprises. La Commission européenne procède actuellement à l'évaluation de la mise en œuvre de la recommandation de l'UE de 2013 sur le recours collectif. Sur la base de cette évaluation, la question de la nécessité d'autres mesures au niveau de l'UE et de la forme que prendraient de telles mesures sera examinée de manière plus approfondie.

Le règlement de l'UE sur les minerais provenant de zones de conflit<sup>32</sup> a été adopté par le Parlement européen et le Conseil et est entré en vigueur en juin 2017. Ainsi que le prévoit ce règlement, la Commission européenne a commencé à élaborer un manuel destiné aux opérateurs économiques, qui explique la meilleure manière d'appliquer les critères d'identification des zones de conflit ou à haut risque.

Dans sa communication intitulée "Faire des marchés publics un outil efficace au service de l'Europe"<sup>33</sup>, la Commission a souligné l'importance que revêtent les marchés publics stratégiques (terme indiquant le recours à des critères liés à la durabilité et à l'innovation dans le cadre des appels d'offres) pour que les administrations centrales et locales puissent atteindre des objectifs sociétaux et environnementaux. La Commission rappelle également les efforts déployés par certains États membres pour rendre obligatoire le recours à des critères liés à la qualité durable dans les procédures de passation de marchés publics. En outre, elle a indiqué qu'il est nécessaire d'appliquer systématiquement des critères stratégiques et que les pouvoirs publics européens peuvent favoriser le recours à de tels critères en fournissant un soutien pratique aux pouvoirs adjudicateurs (diffusion de méthodes applicables aux critères de référence, mises à jour régulières de labels et de critères standard) et en mettant à disposition une bibliothèque de bonnes pratiques.

---

<sup>31</sup> [Improving access to remedy in the area of business and human rights at the EU level, 2017](#)

<sup>32</sup> Règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

<sup>33</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Faire des marchés publics un outil efficace au service de l'Europe, COM(2017) 572 final, 3 octobre 2017.

La Commission a œuvré à un plus grand recours à des critères de durabilité en élaborant et en mettant à jour des orientations générales sur les marchés publics tant écologiques que responsables sur le plan social, en continuant à établir et actualiser des critères pour les marchés publics écologiques et en organisant des actions de sensibilisation à un haut niveau de l'UE, telles que la conférence de juin 2017 sur les marchés publics stratégiques, organisée avec l'OCDE, ainsi qu'en recensant et en diffusant des bonnes pratiques.

Ainsi qu'elle l'a annoncé dans sa communication de novembre 2016 intitulée "Prochaines étapes pour un avenir européen durable"<sup>34</sup>, la Commission a mis en place, en 2017, une plateforme multipartite servant d'enceinte pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans tous les secteurs et aux niveaux local, régional, national et de l'Union, au sein de laquelle les parties prenantes peuvent participer à des débats sur le développement durable et fournir des informations sur les initiatives fructueuses y afférentes, mobilisant ainsi l'expertise de secteurs essentiels.

En ce qui concerne le soutien technique, un tel soutien destiné à élaborer des plans d'action nationaux a été fourni, en 2017, dans le cadre de l'instrument de partenariat (IP), à des pays d'Amérique latine, notamment le Brésil, le Costa Rica, le Mexique, le Panama et le Pérou. Deux mesures, qui commencent au premier trimestre de 2018, ont été prévues pour soutenir l'instrument de partenariat, à savoir le "Comportement responsable des entreprises en Amérique latine" (Responsible Business Conduct in Latin America) et les "Chaînes d'approvisionnement responsables en Asie" (Responsible Supply Chains in Asia), lesquelles ont été mises au point par l'UE en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail.

---

<sup>34</sup> Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Prochaines étapes pour un avenir européen durable, action européenne en faveur de la durabilité, COM(2016) 739, 22 novembre 2016.

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme a permis de soutenir plusieurs projets en cours concernant les entreprises et les droits de l'homme dans le cadre de l'appel à propositions mondial annuel, environ cinq millions d'euros ayant été consacrés à ce thème, y compris en ce qui concerne l'aide à la mise en œuvre des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme: six projets ont été attribués, puis transférés aux délégations. L'objectif général était de garantir une diligence appropriée en matière de droits de l'homme dans les chaînes de valeur mondiales par la promotion et la mise en œuvre des principes directeurs précités, en soutenant les actions qui renforcent les capacités, les connaissances et le suivi, y compris en ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises en matière de droits de l'homme ainsi que la sensibilisation à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux par des pays partenaires.

Sur le plan multilatéral, l'UE a participé activement à la troisième session du groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme, qui s'est tenue en octobre 2017. L'UE a souligné que les discussions ne devraient pas se limiter aux sociétés transnationales, comme cela est le cas à l'heure actuelle, étant donné que de nombreuses violations sont commises par les entreprises au niveau national. L'UE a participé activement, en novembre 2017, au sixième Forum des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme, présidé par le groupe de travail compétent des Nations unies et principalement consacré à l'accès à un recours effectif ("Realizing Access to Effective Remedy"). L'UE et ses États membres ont également été très actifs dans le cadre de l'Organisation internationale du travail en ce qui concerne la promotion d'un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et de la déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales (EMN) et la politique sociale (la déclaration sur les EMN, révisée en mars 2017), qui fournit des orientations sur des procédures de diligence raisonnable conformes aux principes directeurs des Nations unies concernant la manière dont les entreprises peuvent contribuer, par les opérations qu'elles mènent à l'échelle mondiale, à la concrétisation du travail décent, y compris la promotion des principes et droits fondamentaux au travail.

### **13. L'approche de l'UE en matière de droits de l'homme à l'égard des situations de conflit et de crise**

#### **Intégrer les droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises et de la justice transitionnelle**

Des conflits et des crises sont apparus ou se sont poursuivis au cours de l'année écoulée. Ils donnent lieu à de graves violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme et affectent des millions de civils à travers le monde. Promouvoir l'application et la protection des droits de l'homme dans les situations de conflit et de crise est un engagement fondamental de l'UE.

L'UE s'est attachée à faire en sorte que les domaines de l'établissement de rapports concernant les droits de l'homme, de l'alerte précoce et de l'analyse des conflits gagnent en cohérence. Pour passer de l'alerte précoce à l'action préventive, l'UE a renforcé l'utilisation de son système d'alerte précoce en matière de conflits afin de repérer les risques à long terme de conflits violents, susceptibles d'entraîner des violations des droits de l'homme, et inversement. Les travaux relatifs à la prévention des atrocités ont bénéficié d'un soutien constant, conformément à l'attachement de l'UE au principe de la responsabilité de protéger, au travers, notamment, du renforcement de la coopération et de la coordination avec les conseillers spéciaux du Secrétaire général des Nations unies pour la prévention du génocide et pour la responsabilité de protéger, et de l'intégration de la notion de responsabilité de protéger dans le nouveau consensus européen pour le développement.

Conformément à la stratégie globale, l'UE a continué, tout au long de l'année écoulée, à intégrer les droits de l'homme dans toutes les phases de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). À la suite de la conclusion de l'étude de référence relative à l'intégration de la question des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans la PSDC<sup>35</sup>, menée en 2016, et de son approbation politique en 2017, des avancées ont été réalisées au niveau de la prise en compte des valeurs de référence et de l'obtention de résultats. Les travaux visant à élaborer des orientations opérationnelles complémentaires pour la mise en œuvre des normes en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes dans la PSDC se sont poursuivis. L'UE s'est efforcée de renforcer la sensibilisation à cette thématique. Plusieurs sessions de formation ont été organisées à l'intention des conseillers en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes et des points de contact des missions et opérations menées dans le cadre de la PSDC, et la formation obligatoire préalable au déploiement des agents des missions et opérations PSDC impose de suivre des modules relatifs aux droits de l'homme et au droit international humanitaire (DIH). Ces efforts ont été encore renforcés en 2017 par l'adoption de la nouvelle politique de l'UE en matière de formation à la PSDC<sup>36</sup>, qui établit, pour l'ensemble des agents, des formations obligatoires et normalisées préalables au déploiement. La nouvelle politique de formation souligne que tous les modules de formation à la PSDC devraient refléter les principes fondamentaux de l'UE en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, ainsi que les résolutions des Nations unies, dont la résolution 1325 du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité.

---

<sup>35</sup> Document de travail du Service européen pour l'action extérieure, Report on the Baseline Study on Integrating Human Rights and Gender into the European Union's Common Security and Defence Policy, EEAS(2016) 990, 10 novembre 2016.

<sup>36</sup> EU Policy on Training for CSDP, 7838/17, 3 avril 2017.

L'UE est attachée au respect des normes les plus strictes en matière de professionnalisme et de conduite dans le cadre de ses missions et opérations PSDC, et l'adoption en 2016 du nouveau code de conduite et de discipline pour les missions civiles de gestion de crises menées par l'UE a été suivie en 2017 par une mise à jour des normes génériques de comportement, applicables à l'ensemble des agents des missions et opérations PSDC.

En 2017, l'UE a poursuivi les efforts qu'elle déploie pour soutenir les processus de justice transitionnelle partout dans le monde et mettre en œuvre son cadre d'action en matière de soutien à la justice transitionnelle, adopté en 2015. Tout au long de l'année, la justice transitionnelle a figuré de manière constante dans les thèmes abordés dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme menés avec les pays partenaires, des rapports sur la mise en œuvre des stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie, des actions de formation et de sensibilisation et de l'appui financier apporté par l'UE aux acteurs internationaux et étatiques, ainsi qu'à la société civile.

#### **Action de promotion des droits de l'homme menée par l'UE en Syrie**

En 2017, l'UE a poursuivi ses efforts pour soutenir les défenseurs syriens des droits de l'homme et contribuer à faire en sorte que les auteurs de crimes de guerre, de violations des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire répondent de leurs actes, notamment en cas d'utilisation confirmée d'armes chimiques. L'UE a déploré avec la plus grande fermeté les violations systématiques commises en Syrie, dont la commission d'enquête internationale indépendante instituée par les Nations unies a établi l'existence.

L'UE a continué de soutenir la collecte d'informations en vue de futures actions en justice, y compris devant la Cour pénale internationale, contre tous les responsables de violations du droit international. Dans ce contexte, l'UE s'est montrée favorable à la mise en place du mécanisme international, impartial et indépendant établi à cet effet par l'Assemblée générale des Nations unies et souligne qu'il importe de lui fournir des ressources suffisantes pour qu'il puisse poursuivre le travail crucial qu'il accomplit. L'UE soutient tous les efforts de réconciliation nationale et continuera de préconiser le recours à la justice transitionnelle.

## Cour pénale internationale

L'UE a poursuivi ses efforts pour faire en sorte que les auteurs de génocides, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité aient à répondre de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes d'atrocités. Dans ce cadre, l'UE a continué à soutenir la Cour pénale internationale (CPI)<sup>37</sup>, surtout en lui apportant un appui politique dans des enceintes multilatérales telles que le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE a apporté une assistance financière à la Cour et à des acteurs de la société civile qui soutiennent l'action que celle-ci mène.

Ce soutien s'est par exemple traduit par la détermination continue de l'UE à promouvoir l'universalité du Statut de Rome, en particulier en vue du vingtième anniversaire de son adoption, en 2018. L'UE a continué de tout mettre en œuvre pour faire avancer ce processus auprès des pays tiers, en particulier lors des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle a mis en place, grâce à des démarches menées à l'échelle mondiale, à l'inclusion systématique dans les accords conclus avec des pays tiers d'une clause relative à la CPI destinée à encourager la ratification du statut de la CPI ou l'adhésion à celui-ci, en proposant une assistance à la mise en œuvre, ou au soutien financier qu'elle apporte aux organisations de la société civile qui militent pour l'universalité du Statut de Rome.

Plus particulièrement, des séminaires et formations organisés à l'échelon régional ou local à l'intention des professionnels du droit se sont avérés extrêmement utiles, en abordant notamment la question de la défense ou de la représentation des victimes, tout en encourageant le dialogue entre les participants au niveau régional. Qui plus est, grâce aux formations qui leur ont été dispensées, les professionnels du droit participants ont pu renforcer leur expertise juridique relative au droit pénal et humanitaire international et approfondir leur connaissance du système du Statut de Rome.

---

<sup>37</sup> Conformément à la décision 2011/168/PESC du Conseil du 21 mars 2011 et au plan d'action de 2011 relatif à sa mise en œuvre.

L'UE et ses États membres ont accentué leurs efforts en vue d'une coopération renforcée avec la Cour. L'UE a en particulier mené une action cohérente pour encourager les États à coopérer pleinement avec la CPI, y compris en exécutant rapidement les mandats d'arrêt. La réaction de l'UE dans les cas où des États tiers ne coopèrent pas avec la Cour pénale internationale a plus particulièrement concerné sa réaction aux cas de non-coopération persistante. La réaction de l'UE à la visite que le président soudanais, M. Al-Béchetir, a effectuée en Ouganda, en Russie et au Tchad en novembre et décembre 2017 constitue un bon exemple à cet égard<sup>38</sup>.

### **Droit international humanitaire**

L'UE et ses États membres ont continué de promouvoir résolument le respect du droit international humanitaire dans le cadre plus large de leur détermination à faire progresser le respect de la dignité humaine et des principes du droit international.

L'UE a continué à promouvoir activement le respect du droit international humanitaire dans les divers domaines abordés dans les lignes directrices de l'UE concernant la promotion du droit humanitaire international.

En Syrie, par exemple, la délégation de l'UE a systématiquement abordé des questions en lien avec le DIH lors de ses réunions bilatérales avec les représentants des autorités syriennes à Damas. Les États membres de l'UE ont également contribué aux efforts diplomatiques conjoints visant à mieux faire connaître les questions liées au DIH à haut niveau, dans le cadre notamment de l'examen périodique universel (EPU) des Nations unies relatif à la Syrie.

Les travailleurs humanitaires paient un lourd tribut en raison du non-respect du DIH: en moyenne, tous les mois, six d'entre eux sont kidnappés, sept tués et huit blessés. L'UE continue à faciliter les négociations en vue d'une meilleure mise en œuvre de la résolution de l'AGNU sur la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations unies.

---

<sup>38</sup> Déclaration de la haute représentante, M<sup>me</sup> Federica Mogherini, au nom de l'Union européenne, sur la visite du président Al-Béchetir en Ouganda, 16 novembre 2017.

Face à la multiplication des conflits armés, avec des conséquences désastreuses sur le plan humanitaire, l'UE a continué durant l'année écoulée à mettre à profit ses nombreux dialogues et contacts avec les pays tiers et les autres acteurs internationaux pour promouvoir le respect du DIH et l'adhésion aux instruments juridiques internationaux. Ses représentants ont le cas échéant effectué des démarches relatives à des situations précises, ou fait des déclarations portant sur le DIH, notamment en ce qui concerne des crises humanitaires en particulier ou l'acheminement de l'aide humanitaire. L'UE a également continué d'apporter un soutien résolu au processus intergouvernemental co-animé par la Suisse et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) visant à mettre en place, sur une base volontaire, des discussions régulières entre États, dans le but de parvenir à un consensus sur les moyens concrets de renforcer le respect du DIH d'ici la prochaine Conférence internationale du CICR, en 2019.

En 2017, l'UE a alloué un montant sans précédent de 246 millions d'euros d'aide humanitaire à des actions de protection humanitaire menées dans le monde. L'UE a également fourni un financement consacré spécifiquement à la diffusion du DIH, au travers notamment d'activités menées en Afghanistan et en Ukraine, dans le but de renforcer les connaissances et les capacités de ceux à qui incombe la responsabilité (autorités, porteurs d'armes, etc.) en ce qui concerne le respect du DIH et du droit international relatif aux droits de l'homme en situation de conflit armé. Pour ce qui est de la Crimée et de Sébastopol, illégalement annexées, l'UE a appelé à la pleine mise en œuvre de la résolution 72/190 de l'AGNU du 19 décembre 2017, et notamment des obligations qui incombent à la Fédération de Russie au titre du droit international humanitaire applicable. L'UE a en outre développé son assistance financière et technique au travail effectué par la société civile ukrainienne et les défenseurs ukrainiens des droits de l'homme sur les droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels et sur la démocratisation, y compris sur les droits de l'homme dans les zones touchées par le conflit dans l'est de l'Ukraine et dans la péninsule de Crimée. La HR/VP, sa porte-parole et la délégation de l'UE à Kiev ont également fait plusieurs déclarations dans lesquelles elles condamnaient les violations des droits de l'homme commises dans la péninsule de Crimée illégalement annexée.

## Lutte contre le terrorisme

En 2017, l'UE a une nouvelle fois condamné avec force et sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, car il constitue l'une des menaces mondiales les plus graves pour la paix, la sécurité et les droits de l'homme à l'échelle internationale.

Conformément à la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme<sup>39</sup>, l'Union européenne a pour engagement stratégique de lutter contre le terrorisme à l'échelle mondiale tout en respectant les droits de l'homme. L'attachement aux droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre le terrorisme a également été réaffirmé dans le plan d'action du G20 sur la lutte contre le terrorisme<sup>40</sup>, adopté en 2017: les membres du G20 y ont réaffirmé que "toutes les mesures visant à combattre le terrorisme doivent être mises en œuvre conformément à la Charte des Nations unies et dans le respect de toutes les obligations en vertu du droit international, y compris le droit international en matière de droits de l'homme".

En juin 2017, le Conseil des affaires étrangères a également renouvelé l'orientation stratégique de ce domaine en adoptant un ensemble complet de conclusions du Conseil sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme<sup>41</sup>. Le Conseil a souligné qu'il importait d'adopter une approche de la lutte contre le terrorisme fondée sur la justice pénale et de soutenir les pays partenaires afin de renforcer leur réponse pénale dans le respect du droit international, notamment le droit international relatif aux droits de l'homme.

Un certain nombre de mesures seront prises pour assurer la mise en œuvre des conclusions du Conseil, parmi lesquelles:

- le renforcement du réseau d'experts en matière de lutte contre le terrorisme dans les délégations de l'UE;
- le renforcement de la coopération entre les missions et opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune et les agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures;
- le renforcement de la coopération internationale avec des pays partenaires, des partenaires stratégiques de premier plan et des partenaires régionaux et multilatéraux clés.

---

<sup>39</sup> Conseil de l'Union européenne, 30 novembre 2005: La stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre le terrorisme.

<sup>40</sup> Plan d'action du G20 sur la lutte contre le terrorisme, 2017.

<sup>41</sup> Conclusions du Conseil sur l'action extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, 2017.

Conformément à la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne<sup>42</sup>, l'UE a renforcé sa coopération avec des partenaires prioritaires au Proche-Orient, en Afrique du Nord, dans les Balkans occidentaux et en Turquie, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, au travers notamment de dialogues politiques ciblés et de la mise en place de partenariats en matière de lutte contre le terrorisme dans des domaines thématiques clés. L'UE a également intensifié ses contacts avec le monde arabe, notamment par l'intermédiaire du Conseil de coopération du Golfe et de la Ligue arabe.

Les questions relatives aux droits de l'homme ont été abordées dans le cadre des dialogues sur la lutte contre le terrorisme menés avec de multiples parties, dont l'Inde, la Turquie, le Pakistan, l'Égypte et la Tunisie, et les pays tiers ont été invités à intégrer des considérations liées aux droits de l'homme dans leurs actions/politiques relevant de la lutte contre le terrorisme et, en ce qui concerne la justice pénale, à passer d'un système fondé sur l'obtention d'aveux à un système reposant sur l'obtention de preuves. Dans le cadre des contacts que nous entretenons avec eux, nous insistons également auprès de ces pays sur l'importance de la prévention en tant que pilier essentiel de toute stratégie pangouvernementale de lutte contre le terrorisme, et nous leur recommandons d'élaborer un plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, répondant à l'appel lancé par les Nations unies, et de permettre à la société civile de jouer un rôle majeur.

L'UE a également récemment publié de nouvelles orientations opérationnelles sur l'élaboration et la mise en œuvre des actions financées par l'UE en ce qui concerne spécifiquement la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans les pays tiers<sup>43</sup>, qui suivent la même méthodologie que le document d'accompagnement adopté précédemment, intitulé "Operational Human Rights Guidance for EU External Cooperation Actions Addressing Terrorism, Organised Crime and Cybersecurity: Integrating the Rights-Based Approach (RBA)" [Orientations opérationnelles en matière de droits de l'homme pour les actions de coopération extérieure de l'UE relatives au terrorisme, à la criminalité organisée et à la cybersécurité: intégrer l'approche fondée sur les droits]<sup>44</sup>.

Ces orientations opérationnelles visent à définir un cadre pratique global pour les actions extérieures de l'UE dans le domaine de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et de la lutte contre ces phénomènes, ainsi qu'à faire explicitement référence aux aspects relatifs aux droits de l'homme dans ce contexte.

---

<sup>42</sup> De la vision partagée à l'action commune: mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE - Année 1 - Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne.

<sup>43</sup> [Operational Guidelines on the preparation and implementation of EU financed actions specific to countering terrorism and violent extremism in third countries, 2017.](#)

<sup>44</sup> [Operational Human Rights Guidance for EU external cooperation actions addressing Terrorism, Organised Crime and Cybersecurity: Integrating the Rights-Based Approach \(RBA\), 2017.](#)

Enfin, l'UE a conçu, en collaboration avec ses États membres, une boîte à outils et des recommandations relatives à la contribution de l'animation socioéducative à la prévention de la marginalisation et de la radicalisation violente<sup>45</sup>.

#### 14. Les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques extérieures de l'UE

##### Mobilité, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

La protection des droits des migrants et des réfugiés et l'amélioration de leur situation, tant au sein de l'UE qu'à l'extérieur, ont été un élément central de l'approche européenne des questions relatives aux migrations tout au long de l'année 2017. En 2017, le travail de l'UE a effectivement produit des résultats tangibles, la rapprochant d'un système migratoire complet et global s'appuyant sur le partenariat, la durabilité et le respect des droits de l'homme dans leur intégralité.

L'UE a progressivement approfondi la dimension extérieure de sa politique migratoire, complétant et renforçant ainsi la dimension intérieure de celle-ci. Le long des routes migratoires, l'UE a continué de lutter contre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de migrants et la traite des êtres humains, et elle a mené des opérations de recherche et de sauvetage en mer, avec l'aide de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes et de l'EUNAVFOR MED opération Sophia, cette dernière ayant permis de sauver plus de 42 000 vies depuis son lancement. Dans le même temps, dans le cadre de l'opération Poséidon menée par l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, plus de 18 000 personnes ont été secourues dans l'est de la mer Égée.

---

<sup>45</sup> [The contribution of youth work to preventing marginalisation and violent radicalisation \(2017\)](#).

La formation de la marine et des garde-côtes libyens dispensée dans le cadre de l'opération Sophia conjointement avec le HCR et l'OIM s'est poursuivie en 2017, avec un volet important consacré aux droits de l'homme/droit des réfugiés, en insistant sur le respect des règles, principes et normes relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur les personnes et groupes en situation de vulnérabilité et la nécessité d'assurer à leur égard un niveau accru de protection. Un mécanisme de surveillance a été mis en place pour examiner l'efficacité à long terme de cette formation, en veillant tout particulièrement à cerner la capacité de la marine et des garde-côtes libyens à remplir leur mission, ainsi qu'à observer leur comportement. Une importance capitale a été accordée au respect des droits de l'homme. Pour la seule année 2017, les garde-côtes libyens ont sauvé 20 000 vies. L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a également mené des opérations aux frontières terrestres extérieures de l'UE, en vue de traiter la question des migrations et de sécuriser les frontières extérieures de l'UE.

La mise à disposition, selon les circonstances, de voies d'accès sûres et légales à la protection internationale au sein de l'UE, pour les personnes qui en ont besoin, a continué de progresser. Depuis l'été 2015, approximativement 26 000 personnes ont été réinstallées dans le cadre des programmes de réinstallation volontaire de l'UE. Les efforts collectifs de réinstallation volontaire dans l'UE ont été renforcés en septembre 2017 lorsque la Commission a recommandé aux États membres de réinstaller au moins 50 000 personnes avant la fin du mois d'octobre 2019, une enveloppe de 500 millions d'euros étant réservée à cette fin. À la suite de cet appel, 19 États membres de l'UE avaient offert, à la fin de 2017, plus de 39 800 nouvelles places de réinstallation.

La facilité de l'UE en faveur des réfugiés en Turquie apporte une protection à 1,2 million de réfugiés et subvient à leurs besoins fondamentaux au travers de son filet de sécurité sociale d'urgence. Elle soutient également l'accès à l'éducation de 500 000 enfants réfugiés syriens.

En Libye, l'UE a soutenu, conjointement avec ses partenaires, des actions concrètes visant à garantir le respect des droits de l'homme, à améliorer les conditions de vie des migrants sur le territoire du pays et à venir en aide aux migrants et aux réfugiés sous l'emprise de réseaux criminels, en agissant sur tous les aspects de la stratégie définie dans la déclaration de Malte<sup>46</sup> et dans le plan d'action sur la Méditerranée centrale<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> Déclaration de Malte par les membres du Conseil européen concernant les aspects extérieurs des migrations: remédier à la situation le long de la route de la Méditerranée centrale, 3 février 2017.

<sup>47</sup> Plan d'action concernant des mesures visant à soutenir l'Italie, à réduire la pression le long de la route de la Méditerranée centrale et à accroître la solidarité, SEC(2017) 339, 4 juillet 2017.

Un programme d'une valeur de 90 millions d'euros provenant du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique a été adopté en avril 2017 pour assurer 1) protection et assistance à toutes les personnes dans le besoin en Libye, en accordant une attention particulière aux migrants et aux réfugiés – volet dont sont chargés l'OIM, le HCR et l'UNICEF; 2) la stabilisation, visant à soutenir le développement socio-économique au niveau municipal et la gouvernance locale, afin de mieux intégrer les migrants, les déplacés internes et les personnes soumises à un retour et de stabiliser les communautés d'accueil, tout en permettant à au moins 50 000 enfants d'avoir accès à des fournitures scolaires, cette action étant mise en œuvre par le PNUD, la GIZ, l'OIM et l'UNICEF. De plus, en juillet 2017, un programme d'un montant de 46 millions d'euros a été adopté afin de renforcer les capacités intégrées des autorités libyennes en matière de gestion des migrations et des frontières, dans le cadre de l'approche globale de l'UE: le renforcement de la gestion des frontières va de pair avec le travail que mène l'UE en matière de développement socioéconomique durable des communautés locales, ainsi que de protection, d'aide au retour volontaire et de réintégration des migrants.

L'OIM, le HCR, l'UNICEF et plusieurs ONG ont apporté assistance et protection aux migrants bloqués à l'intérieur comme à l'extérieur de centres de rétention, en accordant une attention particulière aux personnes se trouvant dans une situation de grande vulnérabilité (victimes de la traite des êtres humains et de violences à caractère sexiste, enfants, femmes). Plus de 20 000 migrants ont ainsi pu recevoir des articles non alimentaires et des produits d'hygiène, tandis que plus de 6 000 ont reçu une aide médicale. Par ailleurs, l'UE et ses partenaires plaident en faveur de solutions de substitution à la rétention, en menant des activités de plaidoyer auprès des homologues libyens et en menant des négociations en vue de faire libérer les personnes les plus vulnérables. Des lieux sûrs sont ménagés en Libye avec l'aide de l'UE afin d'accueillir les migrants et de répondre à leurs besoins spécifiques. En collaboration avec l'OIM et le HCR, l'UE a continué à fournir, selon les circonstances, des voies sûres pour quitter la Libye.

En marge du sommet UE-UA de novembre 2017, l'UE a mis en place une force opérationnelle conjointe en coopération avec l'Union africaine et les Nations unies, en vue de sauver et de protéger les migrants et les réfugiés le long des routes migratoires, et en particulier en Libye, d'accélérer les retours volontaires assistés vers le pays d'origine, de réinstaller les personnes ayant besoin d'une protection internationale et d'intensifier la lutte contre les passeurs et les réseaux criminels impliqués dans la traite des êtres humains.

En 2017, grâce à la collaboration de l'OIM et à une contribution importante du Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique, plus de 19 300 personnes ont bénéficié d'une aide au retour volontaire vers leur pays d'origine, où elles ont pu suivre des programmes de réintégration. L'UE a soutenu les efforts déployés par le HCR pour évacuer de Libye les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Elle a également apporté son concours aux opérations de recherche et de sauvetage menées pour venir en aide aux migrants bloqués dans le désert nigérien.

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont restés des éléments centraux des programmes de renforcement des capacités et de formation mis en œuvre dans le cadre des missions et opérations de la PSDC. En 2017, les questions relatives aux droits fondamentaux des réfugiés et des migrants, ainsi que des victimes de la traite des êtres humains, ont été régulièrement soulevées par l'UE dans le cadre des dialogues et autres discussions bilatérales consacrés aux droits de l'homme qu'elle a menés avec des pays tiers. À la suite de l'adoption de la déclaration de New York de 2016, l'UE et ses États membres ont activement participé aux travaux relatifs à l'adoption, prévue en 2018, des pactes mondiaux des Nations unies sur les migrations et les réfugiés, et ils ont continué à soutenir les efforts déployés en ce sens par les Nations unies, dans le cadre de la promotion d'un multilatéralisme effectif.

L'UE a soutenu le travail réalisé par l'OIT au sujet du recrutement équitable, un élément essentiel pour prévenir et éradiquer l'exploitation des migrants par le travail et promouvoir leurs droits. L'UE a contribué activement à la discussion générale sur une gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre, tenue lors de la session de la Conférence internationale du travail (CIT) de juin 2017. Sa contribution a également été décisive dans l'adoption d'une nouvelle norme internationale, la "recommandation n° 205 sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience" à l'occasion de cette même session de la Conférence internationale du travail. La nouvelle norme met à jour les anciennes orientations afin de tenir compte des situations de crise contemporaines résultant de conflits et de catastrophes et elle souligne la nécessité de protéger les moyens de subsistance par des mesures en faveur de l'emploi et de la protection sociale, en accordant une attention spéciale aux catégories de population rendues particulièrement vulnérables par les crises, notamment les réfugiés et les migrants. C'est la première fois qu'il est fait mention de l'accès des réfugiés à la formation et à l'emploi dans une norme internationale. L'UE a soutenu activement le travail réalisé par les États membres dans le domaine des politiques migratoires et de l'intégration des réfugiés et des migrants en séjour régulier sur le marché du travail, conformément aux compétences des États membres.

En 2017, la Commission a mené de nombreuses actions pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers<sup>48</sup>, en instaurant notamment des mesures préalables au départ et en en prenant d'autres dans les domaines de l'éducation, du marché du travail et de la formation professionnelle, de l'accès aux services de base, de la participation active et de l'inclusion sociale, ainsi que du renforcement de la coordination et du financement.

En 2017, l'UE a apporté son soutien à des initiatives en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la migration, la traite des êtres humains, le travail forcé, le travail des enfants et le travail décent.

En 2017, l'UE a consacré une importante aide financière à la promotion des droits des migrants et des réfugiés. Elle a travaillé avec l'ensemble des parties prenantes pour veiller à ce que toutes les sources de financement pouvant aider à l'intégration (Fonds ESI, FEAD, FAMI, FSI, BEI) soient utilisées au maximum de leurs capacités et d'une manière intégrée et coordonnée stratégiquement. En 2017, le programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale a financé, au travers d'un appel à propositions, plusieurs projets destinés à faciliter une rapide intégration sur le marché du travail des demandeurs d'asile, des réfugiés et des membres de leur famille.

Les États membres de l'UE peuvent solliciter une contribution du Fonds social européen (FSE) pour mener des activités favorisant l'intégration, telles que des cours de langue, des bilans de compétences et des formations professionnelles à l'intention des migrants en séjour régulier, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile ayant obtenu le droit de travailler. Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) peut venir en aide aux migrants (si les États membres décident de les inclure dans le groupe cible), en leur fournissant une aide immédiate (denrées alimentaires, assistance matérielle de base) et en favorisant leur inclusion sociale, quel que soit leur statut juridique.

L'UE a intensifié ses efforts de lutte contre la traite des êtres humains, en s'attachant à la fois à protéger les victimes de cette grave violation des droits de l'homme, à en poursuivre les auteurs et à prévenir ce phénomène. Un financement important a continué d'être apporté aux projets destinés à lutter contre la traite des êtres humains dans l'UE et au-delà, notamment dans le contexte des migrations, en recourant à un large éventail d'instruments financiers.

---

<sup>48</sup> [Plan d'action pour l'intégration des ressortissants de pays tiers, COM\(2016\) 377 final](#)

L'UE a continué de soutenir des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile en vue de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des migrants en dehors de l'UE, par l'intermédiaire de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

Sur la base du code des visas et de la charte des droits fondamentaux, la Commission considère que les demandeurs de visa ont droit à un traitement non discriminatoire de leur demande de visa et que ce droit doit être protégé par une procédure de recours juridictionnel. Le droit à un recours juridictionnel contre une décision de refus de visa a été confirmé par la Cour de justice de l'Union européenne dans l'arrêt rendu le 13 décembre 2017 dans l'affaire C-403/16, El Hassani.

L'UE et ses États membres ont par ailleurs créé en 2017 un groupe d'experts chargé d'examiner la contribution spécifique de l'animation socio-éducative à l'intégration des jeunes migrants et des jeunes réfugiés, conformément aux compétences des États membres. Ce groupe devrait rendre ses conclusions avant la fin de 2018.

## Commerce

La politique commerciale peut contribuer à la promotion et au respect des droits de l'homme dans les pays tiers, en liaison avec d'autres politiques extérieures de l'UE, notamment la coopération au développement. Différents instruments d'action interviennent dans ce cadre, notamment la stratégie de l'UE en matière d'aide au commerce, le régime de préférences commerciales unilatérales et des dispositions figurant dans les accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Des considérations liées aux droits de l'homme, notamment les principes et droits fondamentaux au travail, sont prises en compte dans les préférences unilatérales, la politique européenne de contrôle des exportations et les accords de libre-échange bilatéraux conclus par l'UE.

L'actuel règlement relatif au schéma de préférences généralisées (SPG) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et continue d'offrir les préférences commerciales unilatérales les plus avantageuses au monde afin de soutenir le développement économique dans les pays en développement. En 2017, neuf pays ont bénéficié des préférences commerciales particulièrement favorables (SPG+), à la condition qu'ils ratifient et mettent effectivement en œuvre 27 conventions internationales, dont les principales conventions relatives aux droits de l'homme et aux droits des travailleurs. La Géorgie est sortie du régime SPG+ le 1er janvier 2017, ayant conclu un accord de libre-échange approfondi et complet avec l'UE, tandis que le Sri Lanka a réintégré ce régime en mai 2017, sa demande ayant été acceptée. En janvier 2018, la Commission publiera son deuxième rapport bisannuel sur la mise en œuvre du SPG, accompagné d'un document de travail de ses services présentant des évaluations du respect par les pays bénéficiaires du SPG+ de leurs obligations.

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) prévoit notamment un soutien spécifique d'un montant de 4,5 millions d'euros visant à donner aux acteurs de la société civile les moyens de contribuer au suivi et à la mise en œuvre effective des 27 conventions pertinentes ratifiées par les pays bénéficiaires du SPG+.

L'UE soutient les partenaires commerciaux concernés et plusieurs des bénéficiaires du SPG+ au moyen de subventions accordées à l'Organisation internationale du travail (OIT), pour contribuer à l'application des conventions fondamentales de l'OIT relatives aux droits des travailleurs, ainsi qu'au renforcement des capacités en vue de respecter les obligations en matière de communication d'informations. Les pays bénéficiaires du SPG+ qui sont soutenus par des projets de l'OIT financés par l'UE sont: l'Arménie, le Cap-Vert, la Mongolie, le Pakistan, le Paraguay et les Philippines.

En 2017, l'UE a poursuivi ses travaux concernant le pacte sur la durabilité au Bangladesh, en collaboration avec le gouvernement bangladais, l'OIT, les États-Unis et le Canada, en vue d'améliorer les normes fondamentales du travail et la sécurité dans l'industrie textile. Par ailleurs, l'UE a joué un rôle actif dans le cadre de l'initiative visant à promouvoir les droits et pratiques fondamentaux du travail au Myanmar/en Birmanie, qui est soutenue par le Myanmar/la Birmanie, le Danemark, l'Union européenne, le Japon, les États-Unis et l'OIT.

La Commission européenne réalise des analyses d'impact préalablement à l'ouverture de négociations commerciales ou à l'introduction d'une réglementation nouvelle ou révisée régissant la politique commerciale de l'UE. Elle procède également à des évaluations de l'impact sur le développement durable, parallèlement aux négociations commerciales, et à des évaluations après la mise en œuvre de l'accord. Dans ces analyses d'impact, évaluations de l'impact sur le développement durable et évaluations, l'UE s'attache à examiner les effets sur les droits de l'homme. Un instrument d'orientation spécifique destiné à évaluer les effets des mesures commerciales sur les droits de l'homme a été utilisé dans toutes les évaluations réalisées, notamment les évaluations de l'impact sur le développement durable des accords d'investissement UE-Chine et UE-Myanmar/Birmanie, l'analyse d'impact de la modernisation de l'union douanière entre l'UE et la Turquie, ainsi que les analyses d'impact concernant les négociations d'accords de libre-échange (ALE) avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Chili.

Les accords de libre-échange négociés et conclus après 2009 sont liés aux dispositions sur les droits de l'homme figurant dans les accords-cadres politiques respectifs conclus entre les parties. En 2017, l'UE a conclu un accord de libre-échange avec le Japon; des éléments essentiels figurent dans l'accord de partenariat stratégique. Les deux accords devraient être signés en 2018. En l'absence d'accord-cadre politique en vigueur entre l'UE et son partenaire commercial, une clause sur les éléments essentiels et des possibilités de suspension sont intégrées dans l'accord de libre-échange et peuvent être mises en œuvre en cas de violation des droits de l'homme.

Les accords commerciaux que l'UE a négociés récemment (avec la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine, le Canada, la Corée du Sud, la Colombie et le Pérou, l'Amérique centrale, Singapour, le Viêt Nam et le Japon) comprennent des engagements à mettre en œuvre les conventions fondamentales de l'OIT dans le cadre du chapitre sur le commerce et le développement durable. Deux conventions sur le travail revêtent une importance particulière du point de vue de l'égalité hommes-femmes, puisqu'elles concernent l'égalité de rémunération et la discrimination (conventions OIT n° 100 et n° 111). Toutefois, d'autres dispositions fondamentales relatives au travail présentent une dimension hommes-femmes, comme celles portant sur le travail forcé et le travail des enfants. Dans un avenir proche, la Commission espère travailler avec le Chili sur des dispositions sexospécifiques dans le cadre de l'exercice de modernisation de l'accord d'association. De plus, l'un des 27 traités qu'il est nécessaire de ratifier et de mettre en œuvre afin de bénéficier du SPG+ est la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Au niveau multilatéral, la déclaration conjointe sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes a été approuvée par 118 membres et observateurs de l'Organisation mondiale du commerce le 12 décembre 2017. Il s'agit d'une initiative collective visant à renforcer la participation des femmes au commerce.

La stratégie de l'UE en faveur de l'aide pour le commerce a été mise à jour, le Conseil ayant adopté des conclusions sur la communication de la Commission du 13 novembre 2017. La stratégie actualisée s'appuie sur dix années d'aide de l'UE pour le commerce et tient compte des évolutions importantes du contexte politique, tant au niveau mondial (notamment avec le programme de développement durable à l'horizon 2030) qu'au niveau de l'UE (notamment avec le nouveau consensus européen pour le développement et la communication intitulée "Le commerce pour tous"). Dans les conclusions susvisées, le Conseil constate que l'aide pour le commerce peut constituer un moteur efficace de promotion des droits de l'homme, ce qui fait écho à une section de la communication de la Commission sur le même sujet.

En ce qui concerne les contrôles des exportations de l'UE, les négociations sur la proposition législative de la Commission de 2016<sup>49</sup> visant à moderniser les contrôles des exportations de biens à double usage de l'UE afin d'assurer des contrôles effectifs des exportations de produits des technologies de l'information et de la communication (TIC) susceptibles d'être utilisés pour commettre des violations des droits de l'homme ont progressé en 2017 au sein du Conseil ainsi que du Parlement, et elles ont fait l'objet de débats publics avec des parties prenantes de l'industrie et de la société civile. La Commission encourage également les partenaires à participer aux efforts visant à promouvoir une réglementation internationale convergente du commerce de ces technologies sensibles et a fourni des informations sur le contrôle des exportations à quelque 32 pays, en les aidant à renforcer leurs régimes nationaux de contrôle des exportations.

La Commission encourage des régimes commerciaux privés équitables et éthiques, estimant qu'ils peuvent favoriser la consolidation des principes du développement durable, notamment le respect des droits de l'homme. En 2017, elle a lancé le premier "Prix des villes de l'UE pour le commerce équitable et éthique" afin de prendre acte des initiatives menées dans l'UE au niveau local et de les faire connaître, ainsi qu'une étude de marché sur la demande de produits issus de filières durables dans l'UE.

---

<sup>49</sup> COM (2016) 616 du 28 septembre 2016.

Au niveau multilatéral, l'UE soutient le traité sur le commerce des armes (TCA), qui vise à instaurer une responsabilité et une transparence renforcées dans le commerce des armes et est entré en vigueur à la fin de 2014. Ce traité prévoit notamment que, dans le cadre d'une décision d'exporter des armes, il est nécessaire d'évaluer le risque qu'elles servent à commettre des violations graves des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, y compris des actes de violence à caractère sexiste, ou à en faciliter la commission. Les exportations d'armes sont également interdites lorsque celles-ci pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des violations graves de la convention de Genève, des attaques dirigées contre des civils ou d'autres crimes de guerre définis par des conventions internationales en la matière. Dans ce contexte, l'UE a continué à œuvrer en faveur de la ratification du traité par tous les États membres des Nations unies. En plus de ces efforts diplomatiques, le programme d'assistance à la mise en œuvre du TCA, financé par l'UE, a fourni une assistance technique à 17 pays à ce jour, afin de les aider à renforcer leurs systèmes nationaux conformément aux exigences du traité.

### Coopération au développement

L'UE reste déterminée à intégrer les droits de l'homme, tant civils et politiques qu'économiques, sociaux et culturels, dans la coopération au développement. Cette détermination est fermement ancrée dans le nouveau consensus européen pour le développement<sup>50</sup>, adopté en juin 2017. Le nouveau consensus présente une vision commune et un cadre partagé pour une approche commune en matière de coopération au développement pour les institutions et les États membres de l'UE, ce qui constitue une composante importante de la réponse globale de l'UE au programme à l'horizon 2030 des Nations unies et à ses objectifs de développement durable. Par ailleurs, la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne (SGUE)<sup>51</sup>, adoptée en 2016, définit la vision globale de l'UE pour un engagement concerté, crédible et réactif dans le monde.

Au niveau mondial, l'UE s'emploie à faire progresser tous les droits de l'homme grâce à la coopération au développement au moyen d'une approche fondée sur les droits. Cette approche vise à intégrer les droits de l'homme, parmi un ensemble d'éléments transversaux, dans les activités opérationnelles de l'UE en faveur du développement, couvrant, tant au siège que sur le terrain, les mécanismes destinés à synchroniser les activités liées aux droits de l'homme et celles liées à la coopération au développement.

---

<sup>50</sup> Le nouveau consensus européen pour le développement "Notre monde, notre dignité, notre avenir", adopté conjointement par le Conseil, le Parlement européen et la Commission.

<sup>51</sup> "Vision partagée, action commune: une Europe plus forte - Une stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne", juin 2016.

L'UE et ses États membres encouragent l'inclusion et la participation, la non-discrimination, l'égalité et l'équité, ainsi que la transparence et la responsabilité, et s'attaquent aux discriminations multiples dont sont victimes les personnes vulnérables et marginalisées.

Conscients du rôle que jouent les organisations de la société civile en tant que promoteurs de la démocratie et défenseurs des droits de l'homme et de l'État de droit, l'UE et ses États membres promeuvent un espace dévolu à la société civile et soutiennent le renforcement de ses capacités. Conscients également que la bonne gouvernance, la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme sont des conditions préalables au développement durable et à la stabilité, l'UE et ses États membres utilisent tout l'éventail des partenariats et instruments, y compris la coopération au développement, pour promouvoir des institutions responsables et transparentes et l'indépendance et l'impartialité des juridictions par le renforcement des capacités, et ils soutiennent une justice équitable, l'accès à l'assistance juridique et des initiatives visant à lutter contre la corruption.

## **15. Instruments de l'UE**

L'UE dispose, pour promouvoir et défendre les droits de l'homme, d'un large éventail de politiques, d'outils et d'instruments de financement extérieur. Il s'agit notamment de la diplomatie publique, sous la forme de déclarations de l'UE par exemple, d'outils diplomatiques plus discrets, tels que les démarches et les dialogues politiques, mais également des orientations dans le domaine des droits de l'homme et des stratégies par pays en matière de droits de l'homme, des dialogues réguliers sur les droits de l'homme, ainsi que des projets de coopération financière, notamment un soutien à la société civile. L'UE s'efforce d'assurer une interaction optimale entre ces instruments, en les utilisant le plus efficacement possible et conjointement, afin d'atteindre les meilleurs résultats. Par exemple, les questions relatives aux droits de l'homme ne devraient pas être abordées lors des seuls dialogues sur les droits de l'homme, mais devraient être inscrites à l'ordre du jour d'autres réunions, notamment les dialogues politiques ou ceux portant sur d'autres sujets, tels que la libéralisation du régime des visas, ainsi que les sommets.

### **Orientations dans le domaine des droits de l'homme**

L'UE a adopté 11 séries d'orientations, qui définissent des domaines prioritaires en matière d'action extérieure. Ces orientations constituent un signal politique fort quant aux priorités de l'Union. Mises à jour régulièrement, elles servent d'outil pratique pour orienter les acteurs de l'UE, partout dans le monde, lorsqu'ils mettent en œuvre au niveau local les priorités de l'UE en matière de droits de l'homme. En 2017, l'UE a actualisé ses orientations sur les droits de l'enfant.

Les orientations ci-après ont été adoptées par le Conseil:

- Orientations de l'UE pour la promotion et la protection des droits de l'enfant - Ne laisser aucun enfant de côté (2017)
- Droits de l'homme: orientations de l'UE relatives à la liberté d'expression en ligne et hors ligne (2014)
- Orientations de l'UE relatives à la promotion et à la protection de la liberté de religion ou de conviction (2013)
- Lignes directrices visant à promouvoir et garantir le respect de tous les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) (2013)
- Orientations de l'UE concernant la peine de mort: version révisée et mise à jour (2013)
- Orientations pour la politique de l'UE à l'égard des pays tiers en ce qui concerne la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants - Mise à jour des orientations (2012)
- Lignes directrices de l'UE concernant la promotion du respect du droit humanitaire international (2009)
- Lignes directrices de l'UE sur les dialogues en matière de droits de l'homme avec les pays tiers - Mise à jour (2008)
- Orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés (2008)
- Garantir la protection - Orientations de l'Union européenne concernant les défenseurs des droits de l'homme (2008)
- Lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination à leur encontre (2008)

## Stratégies par pays en matière de droits de l'homme et de démocratie

Ces stratégies sont, dans une large mesure, élaborées au niveau local par les délégations de l'UE et les ambassades des États membres, à l'issue d'une concertation étroite avec les interlocuteurs concernés. Elles s'appuient sur une analyse politique et opérationnelle de la situation d'un pays donné en matière de droits de l'homme. Elles fixent les priorités absolues de l'action de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie, définissent les principaux objectifs à long et court termes et indiquent les actions concrètes à mener pour réaliser ces objectifs dans tel ou tel pays. Plus de 120 stratégies ont été entièrement mises à jour pour la période 2016-2020 et intègrent désormais une analyse ciblée de la démocratie. La priorité la plus fréquemment fixée dans le cadre de ces stratégies est l'État de droit; viennent ensuite les droits des femmes, la démocratie, les droits de l'enfant et la société civile. Ces stratégies et leurs rapports de mise en œuvre constituent un outil essentiel en ce sens qu'ils contribuent à assurer la cohérence des politiques et à préparer les visites et dialogues politiques de haut niveau.

## Dialogues sur les droits de l'homme

Au fil des ans, des dialogues sur les droits de l'homme ont été mis en place avec un nombre de plus en plus important de pays. Ils visent notamment à débattre de questions d'intérêt mutuel, à renforcer la coopération en matière de droits de l'homme au sein d'enceintes multilatérales telles que les Nations unies, à permettre à l'UE d'avoir avec les pays partenaires un échange sur la préoccupation que lui inspirent les violations des droits de l'homme, à recueillir des informations et à s'efforcer d'améliorer la situation en matière de droits de l'homme dans le pays partenaire en question. Ces dialogues sont des instruments essentiels aux activités que l'UE mène sur le plan bilatéral en la matière, y compris sur des thèmes spécifiques tels que la torture et les mauvais traitements, la peine de mort, la liberté de religion ou de conviction, la liberté d'expression en ligne et hors ligne, les handicaps, l'égalité des sexes, les droits des femmes, les droits de l'enfant, les principes et droits fondamentaux au travail et la coopération au sein des instances multilatérales.

Préalablement aux dialogues sur les droits de l'homme, des consultations sont menées avec la société civile à Bruxelles et dans le pays dans lequel se tient le dialogue. Des réunions d'information sur les résultats des dialogues sont également organisées. Les forums et les dialogues politiques sont complétés tout au long de l'année par des réunions techniques avec les organisations de la société civile, au cours desquelles l'UE communique des informations sur ses activités et ses stratégies. Des séminaires spécifiques de la société civile ont également lieu en marge d'un certain nombre de dialogues sur les droits de l'homme.

### **Treizième dialogue UE-UA sur les droits de l'homme**

L'année 2017 a été marquée par l'organisation des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> dialogues entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) sur les droits de l'homme, tous deux conduits par M. Stavros Lambrinidis, le représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme.

Ces deux dialogues ont eu lieu à une période décisive pour le partenariat entre l'Europe et l'Afrique, caractérisée par l'adoption de la communication conjointe intitulée "un nouvel élan pour le partenariat Afrique-UE", l'organisation réussie du cinquième sommet UA-UE et des échanges préliminaires en vue de l'ouverture de négociations sur l'accord de partenariat post-Cotonou. Le 13<sup>e</sup> dialogue, qui s'est tenu le 31 octobre 2017 à Banjul (Gambie), a coïncidé avec le trentième anniversaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

L'UA et l'UE sont convenues de la nécessité de renforcer et d'approfondir le partenariat stratégique et de l'axer davantage sur l'action afin de veiller à la promotion, à la protection et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur les deux continents, conformément au cadre juridique international.

En 2017, l'UE a organisé des dialogues et des consultations sur les droits de l'homme avec 36 pays et groupements régionaux partenaires (ASEAN et UA). L'UE a tenu son premier dialogue sectoriel sur les droits de l'homme et la gouvernance avec l'Éthiopie; il s'agissait du premier dialogue formel entre les deux parties dans le cadre de l'engagement stratégique entre l'Union européenne et l'Éthiopie, signé en juin 2016. L'UE a également tenu son premier dialogue sur les droits de l'homme avec la Mongolie, dans le but d'aider ce pays à respecter ses obligations bilatérales et internationales en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de principes démocratiques. Le sixième dialogue de haut niveau sur les droits de l'homme entre l'UE et le Brésil a eu lieu en 2017 à Bruxelles. Les échanges sur les droits de l'homme se sont également poursuivis avec Cuba, en vue de formaliser le dialogue UE-Cuba sur les droits de l'homme dans le cadre de l'accord de dialogue politique et de coopération, qui s'applique à titre provisoire depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017. L'UE et l'Iran ont tenu leur deuxième discussion informelle sur les droits de l'homme à Téhéran, dans le cadre du dialogue de haut niveau UE-Iran.

## **Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme**

L'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) est l'un des principaux instruments de financement extérieur utilisés pour défendre et soutenir la démocratie et les droits de l'homme dans le monde. Tirant parti de ce qui constitue sa plus grande force, à savoir sa capacité à opérer sans avoir à obtenir le consentement du gouvernement hôte, l'IEDDH peut faire porter son action principalement sur des questions sensibles et des approches innovantes et coopérer directement avec des organisations de la société civile isolées ou marginalisées.

## Liste des acronymes et des sigles

AGNU	Assemblée générale des Nations unies
ALE	accord de libre-échange
ARP	Assemblée tunisienne des représentants du peuple
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASEM	dialogue Europe-Asie
BEI	Banque européenne d'investissement
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CdE	Conseil de l'Europe
CDH	Conseil des droits de l'homme des Nations unies
CEE-ONU	Commission économique des Nations unies pour l'Europe
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIT	Conférence internationale du travail
COHOM	groupe "Droits de l'homme" du Conseil
CPI	Cour pénale internationale
CSNU	Conseil de sécurité des Nations unies
DIH	droit international humanitaire
ECPMF	Centre européen pour la liberté de la presse et des médias
EMN	entreprise multinationale
EPU	examen périodique universel

EUNAVFOR MED opération Sophia	opération militaire de l'UE dans la partie sud de la Méditerranée centrale
FAMI	Fonds "Asile, migration et intégration"
FEAD	Fonds européen d'aide aux plus démunis
FED	Fonds européen de développement
FEDEM	Fonds européen pour la démocratie
FGI	Forum sur la gouvernance de l'internet
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
Fonds ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
FSE	Fonds social européen
FSI	Fonds pour la sécurité intérieure
G20	G20 ou groupe des Vingt Forum international réunissant les gouvernements et les gouverneurs des banques centrales de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, de la République de Corée, du Royaume-Uni, de la Fédération de Russie, de la Turquie, et l'Union européenne
G7	groupe des Sept ou G7 Groupe composé de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Société allemande de coopération internationale)

GRULAC	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HR/VP	haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-présidente de la Commission européenne (Federica Mogherini)
IAIP	Instituto de Acceso a la Información Pública (Institut pour l'accès aux informations publiques)
IAP	instrument d'aide de préadhésion
ICANN	Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur internet
ICD	instrument de coopération au développement
IEDDH	instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme
IEV	instrument européen de voisinage
IP	instrument de partenariat
IUE	Institut universitaire européen
LGBTI	personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées
MEE	mission d'experts électoraux
MOE	mission d'observation électorale
MPM	Media Pluralism Monitor (instrument de surveillance du pluralisme des médias)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OCI	Organisation de la coopération islamique

ODD	objectif de développement durable
OEA	Organisation des États américains
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OSC	organisation de la société civile
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PESC	politique étrangère et de sécurité commune
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSDC	politique de sécurité et de défense commune
RPDC	République populaire démocratique de Corée
RSUE	représentant spécial de l'Union européenne
SEAE	Service européen pour l'action extérieure
SGUE	Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SPG	système de préférences généralisées
SPG +	régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance
TCA	traité sur le commerce des armes
TIC	technologies de l'information et de la communication

UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNiTE	campagne Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes